



Troisième édition

Index 2022 du suivi environnemental par les Organisations de la Société civile dans le Bassin du Congo

Cas du Cameroun, du Gabon et de la République Démocratique du Congo
Focus sur la gestion des ressources forestières



NICFI Norway's
International Climate
and Forest Initiative



**WORLD
RESOURCES
INSTITUTE**

Équipe de coordination régionale

Alain Parfait Ngulungu, Centre d'Etudes Politiques/Université de Kinshasa (RD Congo)

Dieudonné Bitondo, Université de Douala, Cameroun

Marc Ona Essangui, Brainforest, Gabon

Equipe de FLAG

Jean Cyrille Owada, Directeur des programmes, FLAG

Daniel Armel Owona Mbarga, Assistant technique principal, FLAG

Théophile Tchoffo Nzouwo, Assistant technique principal, FLAG

Edoa Stéphane, Stagiaire, FLAG

Leaders Nationaux

Edith Abilogo, Cameroun, Secrétaire Exécutive, Journalists for Earth

Ida Navratilova Oye Obame, Gabon, Consultant

Serge Bondo Kayembe, RDC, Coordonnateur, OGF

Panel d'experts

Cameroun

Aristide Chacgom, GDA

Ariale Tapoko, GIZ

Denis Mahonghol, TRAFFIC

Ghislain Fomou Nyamsi, SAILD

Juscar Ndjounguep, AJESH

Justin Kamga, FODER

Patrice Bigombe Logo, Politiste, Enseignant-Chercheur

Stéphanie Njiomo, CI4CA

Sylvestre Nyeck, Secteur privé

Gabon

Edwige Eyang Effa, Fensed

Annie Medik Ango, Kéva Initiative

Richelieu Zue Obame, Conseil Économique, Social et Environnemental

Max Ondo Nguema, Conservation Justice

Franck Ndjimbi, Expert Gouvernance Forestière

Léandre Ebobola Tsibah, Direction Générale de l'Environnement

Béatrice Bimbissa Minanga, Expert Foresterie Communautaire

Erika Oyane, Brainforest

Eugène Ndong Ntoutoume, WWF-Gabon

Protet Essono Ondo, Cabinet CEO-SE

République Démocratique du Congo

Bernard Adebu, APEM

Didier Matalatala, Cellule de Contrôle et Vérification, Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Essylot Lubala, OGF

Henri Muyembe, Cellule juridique Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Ighera Bamba, GTCRR
Issa Lingbelu, CTIDD
Jean Semeki, Université de Kinshasa
Jean Marie Nkanda, RRN
Nene Mainzana, CFLEDD
Wabangawe, Association Congolaise des Exploitants Forestiers Artisanaux

OSC enquêtées

Cameroun

Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement, Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux, Cameroon Environmental Watch, Community Information for Climate Action, Écosystèmes et Développement, Fondation Camerounaise Terre Vivante, Forêts et Développement Rural, Green Development Advocates, Projet d'Appui à l'Élevage et de Préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun, Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement

Gabon

Association Gabonaise des Nations-Unies, Brainforest, Centre d'Études et d'Appui au Développement local, Conservation Justice, Centre Universitaire de Recherche en Foresterie sociale et Développement durable, Femmes Environnement Santé Éducation, Keva Initiative, Muyissi Environnement, Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Économie Verte en Afrique Centrale, Terre et Communauté

République Démocratique du Congo

Actions pour la Promotion et la Protection des Peuples et Espèces Menacées, Centre d'Accompagnement de la population pour le Développement de Mai-Ndombe, Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable, Centre des Technologies Innovatrices et le Développement Durable, Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement, Groupe de Travail Forêts, Observatoire de la Gouvernance Forestière, Protection des Ecorégions de Miombo au Congo, Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC, Réseau Ressources Naturelles

Le présent rapport a été réalisé grâce au soutien financier de l'Agence Norvégienne de Coopération au Développement (NORAD) dans le cadre du projet *«Technologies innovantes pour lutter contre l'exploitation illégale du bois : Mise à l'échelle des plateformes d'identification de transparence de bois»*. Ce projet est mis en œuvre par FLAG en collaboration avec World Resources Institute (WRI), Brainforest et Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF).

Les opinions exprimées dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement la position de NORAD.

Pour citation: FLAG, Index 2022 du suivi environnemental par les Organisations de la Société Civile dans le Bassin du Congo, Rapport, Troisième édition, 2024

Sommaire

Titres des figures.....	V
Liste des sigles et acronymes.....	Vii
Remerciements.....	iX
Résumé exécutif.....	X
Introduction.....	1

Rapport Cameroun

Pilier « Opérationnel » (5,85)

Critère 1 : Conduite des actions de suivi systématiques/pertinentes et permanentes sur la GRNE par les OSC (5,26).....	5
Critère 2 : Publication des analyses par les OSC (6,29).....	7
Critère 3 : Légitimité (6,83).....	8
Critère 4 : Ressources techniques, financières et matérielles (6,20).....	9
Critère 5 : Engagement avec les décideurs (4,93)	10
Critère 6 : Prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, jeunes & PA) (5,57).....	11

Pilier « Environnement de travail » : 4,62

Critère 7 : Cadre juridique en rapport avec l'intervention des acteurs dans le suivi de la GRNE (5,14).....	12
Critère 8 : Application du cadre juridique de l'intervention des OSC en matière de suivi de la GRNE (4,90).....	12
Critère 9 : Existence et fonctionnement d'espaces d'échanges multipartites (4,54)	12
Critère 10 : Réponse des décideurs – Redevabilité (3,90).....	13

Rapport Gabon

Pilier Opérationnel « 5,09 »

Critère 1 : Conduite des actions de suivi systématiques/pertinentes et permanentes sur la GRNE par les OSC (5).....	16
Critère 2 : Publication des analyses par les OSC (4,13).....	18
Critère 3 : Légitimité (7,90).....	19
Critère 4 : Ressources techniques, financières et matérielles (5).....	20
Critère 5 : Engagement avec les décideurs (3,13).....	21
Critère 6 : Prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PA) (5,38).....	22

Pilier « Environnement de travail » (4,60)

Critère 7 : Cadre juridique en rapport avec l'intervention des acteurs dans le suivi de la GRNE (5,97).....	22
Critère 8 : Application du cadre juridique de l'intervention des OSC en matière de suivi de la GRNE (4,88).....	23
Critère 9 : Existence et fonctionnement d'espaces d'échanges multipartites (3,68).....	23
Critère 10 : Réponse des décideurs – Redevabilité (3,88).....	24

Rapport REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Pilier opérationnel «5,54»

Critère 1 : Conduite des actions de suivi systématiques/pertinentes et permanentes sur la GRNE par les OSC (5,59).....	26
Critère 2 : Publication des analyses par les OSC (6,09).....	28
Critère 3 :Légitimité (6,32).....	28
Critère 4 : Ressources techniques, financières et matérielles (5,25).....	30
Critère 5 : Engagement avec les décideurs (3,67).....	32
Critère 6 : Prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PA) (6,33).....	32

PILIER ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL «5,25»

Critère 7 : Cadre juridique en rapport avec l'intervention des acteurs dans le suivi de la GRNE (6,11).....	33
Critère 8 : Application du cadre juridique de l'intervention des OSC en matière de suivi de la GRNE (5,50).....	33
Critère 9 : Existence et fonctionnement d'espaces d'échanges multipartites (5,61).....	33
Critère 10 : Réponse des décideurs – Redevabilité (3,79).....	34

Titre des figures

- Figure 1 : Récapitulatif des notes des critères par pays
- Figure 2 : Notes des critères par année pour le Cameroun entre 2019 et 2022
- Figure 3 : Pourcentage des ONG par nombre d'actions de suivi réalisées au Cameroun dans l'année
- Figure 4 : Pourcentage des entités suivies par les OSC au Cameroun pendant l'année 2022
- Figure 5 : Nombre d'OSC par segments de la chaîne d'approvisionnement suivis en 2022 au Cameroun
- Figure 6 : Nombre d'OSC par aspect de la gouvernance suivis au Cameroun en 2022
- Figure 7 : Pourcentage d'OSC par analyses publiées en 2022 au Cameroun
- Figure 8 : Nombre d'OSC par canaux de communication utilisés
- Figure 9 : Nombre d'OSC par outils de communication utilisés en 2022 au Cameroun
- Figure 10 : Pourcentage d'OSC par type de documents attestant leur reconnaissance par l'administration
- Figure 11 : Nombre d'OSC par outils de suivi utilisés par les OSC au Cameroun en 2022
- Figure 12 : Nombre d'OSC par nombre d'actions de suivi capables d'être financées par les OSC
- Figure 13 : Nombre d'initiatives d'influence planifiées et évaluées par OSC
- Figure 14 : Pourcentage des OSC prenant en compte les intérêts des groupes vulnérables dans les actions de suivi au Cameroun.
- Figure 15 : Notes des critères pour le Gabon en 2022
- Figure 16 : Pourcentage des OSC par nombre d'actions de suivi réalisées en 2022 au Gabon
- Figure 17 : Pourcentage des entités suivies par les OSC au Gabon au cours de l'année 2022
- Figure 18 : Nombre d'OSC par segments de la chaîne d'approvisionnement suivis au Gabon en 2022
- Figure 19 : Nombre d'OSC par aspects de la gouvernance suivis au Gabon en 2022
- Figure 20 : Nombre d'OSC par piliers de la gouvernance suivis.
- Figure 21 : Pourcentage d'OSC par analyses publiées en 2022 au Gabon
- Figure 22 : Nombre d'OSC par canaux de communication utilisés au Gabon
- Figure 23 : Nombre d'OSC par outils de communication utilisés en 2022 au Gabon
- Figure 24 : Pourcentage des OSC au Gabon selon leur forme juridique
- Figure 25 : Pourcentage des OSC au Gabon selon leur ancienneté
- Figure 26 : Pourcentage d'OSC membre d'un réseau dans son domaine de suivi
- Figure 27 : Nombre d'OSC selon le niveau de participation aux activités des réseaux de suivi
- Figure 28 : Nombre d'OSC par outils de suivi utilisés au Gabon
- Figure 29 : Nombre d'OSC par méthodes et techniques de suivi utilisées au Gabon
- Figure 30 : Nombre d'OSC selon le niveau de maîtrise des outils, méthodes et techniques de suivi

- Figure 31 : Nombre d'OSC par nombre d'actions de suivi financées au Gabon en 2022
- Figure 32 : Nombre d'OSC par compétence disponible
- Figure 33 : Nombre d'OSC par nombre d'initiatives d'influence planifiées et évaluées
- Figure 34 : Pourcentage des OSC prenant en compte les groupes vulnérables dans les actions de suivi au Gabon
- Figure 35 : Notes des critères par année pour la RDC de 2021 à 2022
- Figure 36 : Pourcentage des OSC par nombre d'actions de suivi réalisées en RDC au cours de l'année 2022
- Figure 37 : Pourcentage des OSC par types de données suivies par les OSC en RDC
- Figure 38 : Pourcentage des entités suivies par les OSC en RDC au cours de l'année 2022
- Figure 39 : Pourcentage des OSC par segments de la chaîne d'approvisionnement suivis en RDC au cours de l'année 2022
- Figure 40 : Pourcentage des OSC par pilier de la gouvernance suivi en RDC au cours de l'année 2022
- Figure 41 : Pourcentage des OSC en fonction du nombre de leurs analyses publiées en 2022
- Figure 42 : Pourcentage des OSC en fonction des canaux de communication utilisés en RDC en 2022
- Figure 43 : Pourcentage des OSC par outils de communication utilisés en RDC en 2022
- Figure 44 : Statut légal des OSC en RDC
- Figure 45 : Pourcentage des OSC par documents de reconnaissance en RDC
- Figure 46 : Pourcentage des OSC en RDC disposant d'une reconnaissance spécifique de l'administration en charge
- Figure 47 : Pourcentage des OSC en fonction du type de document de reconnaissance
- Figure 48 : Appartenance des OSC à un réseau
- Figure 49 : Pourcentage des OSC selon l'ancienneté dans la mise en œuvre des actions de suivi en RDC
- Figure 50 : Pourcentage des OSC par outils de suivi utilisés en RDC au cours de l'année 2022
- Figure 51 : Pourcentage des OSC par méthodes et techniques de suivi utilisées en RDC au cours de l'année 2022
- Figure 52 : Pourcentage des OSC par niveau de maîtrise des outils, méthodes de suivi en RDC
- Figure 53 : Pourcentage des OSC en RDC selon leurs capacités de financement des actions de suivi en 2022
- Figure 54 : Nombre d'OSC en RDC selon leur niveau de compétence pour mener les actions de suivi
- Figure 55 : Pourcentage d'OSC par nombre d'initiatives d'influence engagées en RDC au cours de l'année 2022
- Figure 56 : Pourcentage d'OSC en RDC par nombre d'initiatives d'influence planifiées et évaluées en 2022
- Figure 57 : Pourcentage d'OSC en RDC par niveau d'inclusion des groupes vulnérables dans les actions de suivi

Liste des sigles et acronymes

APED :	Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement
APEM :	Actions pour la Promotion et la Protection des Peuples et Espèces Menacées
AJESH :	AJEMALEBU SELF HELP
CADEM :	Centre d'Accompagnement de la population pour le Développement de Mai-Ndombe
CAFER :	Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux
CEAD :	Centre d'Études et d'Appui au Développement local
CEO-SE :	Cabinet Essono Ondo pour le Social et l'Environnement
CEW :	Cameroon Environmental Watch
CFLEDD :	Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable
CI4CA :	Community Information for Climate Action
CTIDD :	Centre des Technologies Innovatrices et le Développement Durable
CURFOD :	Centre Universitaire de Recherche en Foresterie sociale et Développement durable
ECODEV :	Écosystèmes et Développement
FENSED :	Femmes Environnement Santé Éducation
FCTV :	Fondation Camerounaise Terre Vivante
FODER :	Forêts et Développement Rural
GASHE :	Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement
GDA :	Green Development Advocates
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GTF :	Groupe de Travail Forêts
OGF :	Observatoire de la Gouvernance Forestière
OSC :	Organisations de la société civile
PAPPEL :	Projet d'Appui à l'Élevage et de Préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun
PREMI Congo :	Protection des Ecorégions de Miombo au Congo
RDC :	République Démocratique du Congo

Réseau CREF :	Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers
REPALEF RDC :	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC
RRN :	Réseau Ressources Naturelles
ROSCEVAC :	Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Économie Verte en Afrique Centrale
SAILD :	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
WRI :	World Resources Institute
WWF :	World Wildlife Fund

Remerciements

FLAG remercie l'Agence Norvégienne de Coopération au Développement (NORAD) dont l'aide financière octroyée dans le cadre du projet «*Technologies innovantes pour lutter contre l'exploitation illégale du bois: Mise à l'échelle des plateformes d'identification de transparence de bois*» a permis la réalisation de la présente publication.

En outre, FLAG remercie l'ensemble des personnes et entités qui ont contribué à la réalisation de ce rapport

dans les pays cibles en tant que membres de l'Équipe de Coordination Régionale, Leaders nationaux, membres du Panel d'Experts et Organisations de la société civile enquêtées. Leurs expertises, connaissances et commentaires ont été importants dans la production du présent rapport.



© FLAG

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En tant que rapport à vocation régionale, l'*Index du suivi environnemental par les Organisations de la société civile (OSC)* dans le Bassin du Congo poursuit son extension géographique en intégrant le Gabon, en plus du Cameroun et de la République Démocratique du Congo (RDC) tout en maintenant son focus sur les ressources forestières. À travers une analyse des actions d'OSC sur le terrain (Pilier Opérationnel) et l'influence de l'environnement dans lequel elles évoluent (Pilier Environnement de travail), ledit rapport présente la situation du suivi des ressources forestières par les OSC dans les pays ciblés au cours de l'année 2022 à l'aide d'une méthodologie spécifique.

Sous la conduite de Leaders nationaux (LN), les OSC ont été consultées et interrogées sur base d'une trame d'enquête préalablement élaborée afin de fournir aux membres des panels nationaux d'experts, grâce à leurs réponses, une base d'échanges pour une notation des 6 critères du pilier «*Opérationnel*» lors des réunions nationales. Ces réunions étaient également l'occasion pour les membres des panels nationaux d'experts d'évaluer les 4 critères du pilier «*Environnement de travail*». Par la suite, la substance des échanges a été retranscrite par les LN et enrichie grâce aux commentaires de l'Equipe de Coordination Régionale en charge de la supervision de la réalisation du rapport régional.

De manière générale, il ressort de l'évaluation menée que les trois pays se retrouvent dans une situation médiane (score de 4 à 6) pour les deux piliers. En effet, certaines conditions sont

réunies pour la réalisation du suivi par les OSC, malgré l'existence d'entraves. Au Cameroun, le score du pilier Opérationnel passe de l'ordre de **5,03** en 2021 à **5,85** en 2022 et celui du pilier Environnement de travail passe de l'ordre de **4,12** à **4,62**. En RDC, le pilier Opérationnel régresse légèrement passant ainsi de l'ordre de **5,62** à **5,54**; et le pilier Environnement de travail en courbe descendante également passe de l'ordre de **5,64** à **5,25**. Enfin, au Gabon le pilier Opérationnel est évalué à l'ordre de **5,09** et le pilier Environnement de travail quant à lui revient à l'ordre de **4,60**.

Malgré, les légères augmentations et diminution des scores du Cameroun et de la RDC, il apparaît que la contribution des OSC à la gestion des ressources forestières des pays cibles du rapport se trouve dans une situation médiane. Elle est matérialisée par des actions de suivi dont la proportion devrait être densifiée mais demeurent importantes car elles touchent à plusieurs segments de la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, les ressources financières font défaut pour la réalisation d'un grand nombre d'actions de suivi.

En outre, dans un environnement de travail fortement marqué par des entraves diverses relatives au cadre juridique, les OSC peinent à contribuer, autant qu'elles le pourraient, à la gestion durable des ressources forestières des pays cibles.

La synthèse de la situation des trois pays est présentée de manière détaillée en fonction des différents critères dans la figure 1.

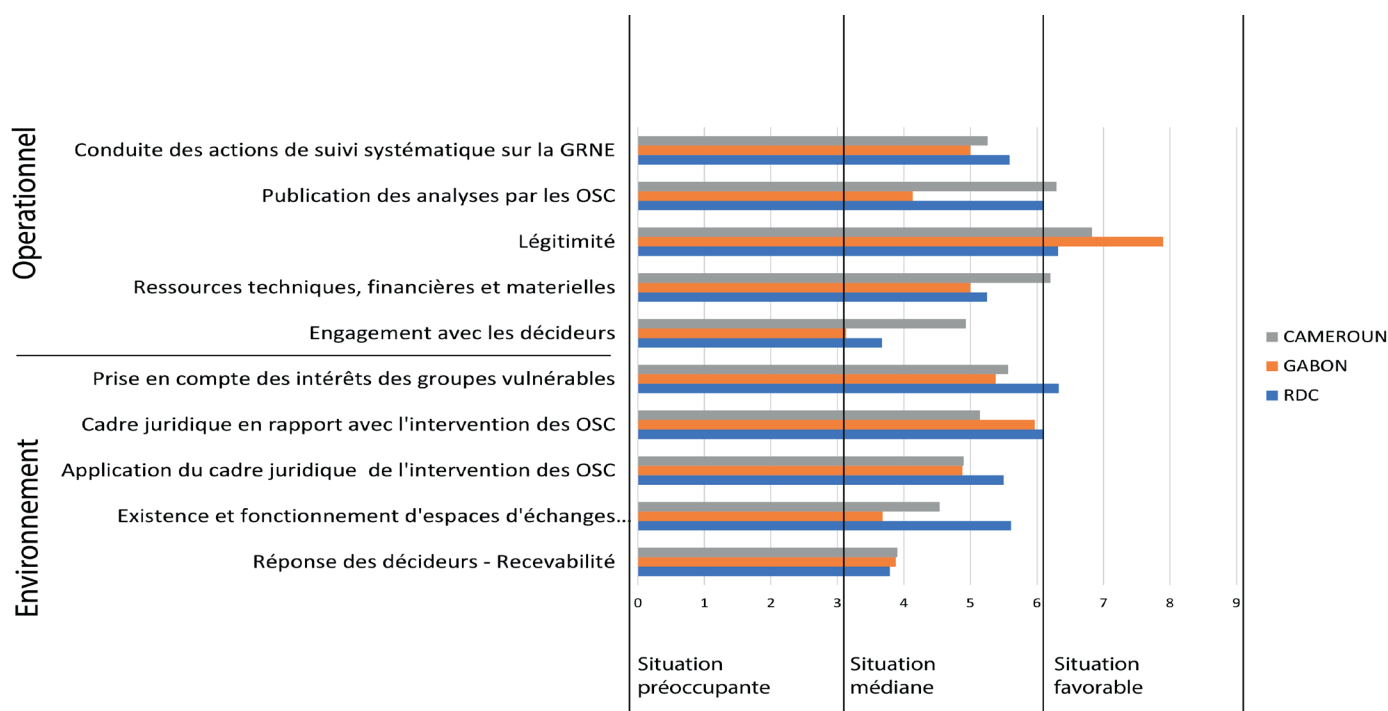


Figure 1. Récapitulatif des notes des critères par pays

Au titre du pilier opérationnel

Des actions de suivi à augmenter et à diversifier

Dans les pays cibles, les OSC mènent des actions de suivi non négligeables. Au Gabon, 30% d’OSC ont réalisé au moins 4 actions de suivi, tandis qu’en RDC et au Cameroun, la proportion est respectivement de 40% et 50%. Toutefois, ces proportions matérialisent l’insuffisance, voire, une diminution des actions de suivi par les OSC au cours de l’année 2022 par rapport à l’année 2021 au cours de laquelle ces proportions se trouvaient à 70% et à 50% respectivement en RDC et au Cameroun.

En effet, les OSC font face à des contraintes relatives principalement à la disponibilité des ressources financières et humaines. Bien plus, leurs actions ne couvrent pas l’étendue de leurs territoires nationaux. Il apparaît donc crucial, pour un suivi efficace et efficient des ressources forestières des pays susmentionnés, que les OSC disposent de ressources financières et humaines suffisantes et qualifiées.

Malgré leur insuffisance, il sied tout de même de relever que les actions de suivi des OSC du Gabon, du Cameroun et de la RDC couvrent plusieurs segments de la chaîne d’approvisionnement à l’instar de l’attribution des titres forestiers et de la production du bois d’œuvre. Cet intérêt se matérialise principalement par le suivi des activités des entreprises forestières. Pour preuve, au Gabon, les OSC accordent une attention particulière au respect des obligations sociales des entreprises forestières envers les communautés. Toutefois, comme le relevait le rapport 2021, il est souhaitable que les OSC s’investissent encore plus dans le suivi de la transformation, de la commercialisation et du transport du bois d’œuvre. En outre, il est recommandé de s’intéresser encore plus à l’administration en tant qu’entité chargée de l’octroi des permis d’exploitation de la ressource.

Enfin, il est appréciable de noter que les actions de suivi touchant les aspects de gouvernance liés à la redevabilité ont augmenté au Cameroun

passant de 30% en 2021 à 50% en 2022. Au Gabon, l'intérêt est encore plus marqué avec 80% d'OSC ayant suivi cet aspect en plus de la participation et de la transparence. En RDC, une légère augmentation de cet aspect de la gouvernance a été enregistrée au cours de l'année 2022 passant de l'ordre de 20% en 2021 à 30%.

Un volume d'analyses publiées en hausse malgré un impact relatif

Une proportion intéressante d'OSC a publié au moins 2 analyses l'an. Contrairement à l'année 2021 où 40% d'OSC avaient publié au moins 2 analyses, 60% en 2022 ont publié au moins 2 analyses au Cameroun. De même, en RDC la proportion est passée de l'ordre de 40% à 70%. Cette augmentation est appréciable et gagnerait à être poursuivie pour atteindre une meilleure proportion d'OSC publiant au moins 1 rapport par trimestre, comme c'est le cas au Gabon.

En outre, les OSC publient leurs analyses via divers canaux et outils de communication à l'instar des médias traditionnels et web ainsi que des rapports ou des articles de presse. Toutefois, l'impact attendu desdites analyses est encore moins représentatif.

Pour une amélioration de leur impact, les OSC peuvent opter pour une approche intégrée combinant plusieurs canaux et outils de communication. Au Gabon et au Cameroun, par exemple, l'on note un faible recours aux canaux de communication hors médias web tandis qu'en RDC ce canal a été fortement utilisé par les OSC qui ont privilégié des interactions directes avec les décideurs en plus d'autres outils de communication tels que les articles et ateliers. Cependant, l'impact de cette diversification de canaux reste encore relatif. Ainsi, pour améliorer l'impact des analyses publiées, il est essentiel de

considérer la complémentarité de l'ensemble des outils et canaux de communication.

Une légitimité attestée en dépit de barrières persistantes

Qu'elles aient le statut d'association ou d'ONG, les OSC du Cameroun, de la RDC et du Gabon disposent de documents légaux octroyés par les administrations compétentes bien qu'ils ne matérialisent pas toujours la finalisation du processus de légalisation.

Au Gabon, par exemple, 80% d'OSC enquêtées disposent d'un récépissé provisoire du Ministère de l'Intérieur. En RDC, seules 40% d'OSC disposent d'un arrêté du Ministre de la Justice accordant la personnalité juridique. Nonobstant cette situation, elles arrivent tout de même à fonctionner dans le secteur. En RDC, à titre d'illustrations, les OSC collaborent avec les ONG qui disposent d'arrêtés du Ministère de la Justice pour mener une action de plaidoyer ou ester en justice.

Par ailleurs, la reconnaissance spécifique par l'administration en charge des forêts n'est pas contraignante dans tous les pays ou fait partie du processus de légalisation de l'OSC. Au Gabon, la signature d'une charte de collaboration n'est pas contraignante tandis qu'en RDC le certificat d'enregistrement et l'avis favorable du Ministère en charge des forêts sont des documents nécessaires avant l'obtention de l'arrêté du Ministère ayant en charge la justice garde des sceaux. Cependant, au Cameroun, la signature d'un MoU entre les OSC et l'administration est l'une des conditions exigées pour œuvrer dans le secteur. Bien que certaines OSC aient obtenu plusieurs autres documents démontrant une collaboration avec l'administration des forêts au Cameroun, il n'en demeure pas moins que

le MoU reste une conditionnalité qui entrave le suivi de la gestion des ressources forestières par les OSC sur terrain. L'option du renforcement des réseaux et des coalitions pourrait être une solution pour y faire face d'autant plus qu'au Gabon ou en RDC, ils ont été utilisés pour mener les actions de plaidoyer.

Des ressources techniques et matérielles diversifiées mais des moyens financiers insuffisants

Tout comme en 2021, les OSC ont eu recours à une pléthore d'outils, techniques et méthodes pour réaliser les actions de suivi en 2022. En effet, les OSC mettent principalement en œuvre l'observation indépendante dans ses formes mandatée ou externe pour suivre la gestion des ressources forestières dans leurs pays. Elles ont également recours à plusieurs outils à l'instar de guides ou manuels dont l'obsolescence a été constatée notamment au Cameroun. Bien plus, les OSC sont invitées à améliorer leur maîtrise d'outils technologiques pour la réalisation du suivi comme cela est relevé en RDC et au Gabon. Cette situation peut trouver ses causes dans la faible disponibilité des ressources financières qui ne permettent pas toujours aux OSC de maintenir leur personnel au sein de leur structure. Pour pallier cette insuffisance, il est nécessaire que les OSC, en plus des financements des bailleurs de fonds, mettent en place des mécanismes d'autofinancement de leurs activités.

Des initiatives d'influence à intensifier pour un engagement concret des décideurs

Malgré une proportion relativement acceptable des initiatives d'influence des OSC à la suite de leurs actions, le constat de leur faible impact est réel. Au Gabon, bien que plusieurs actions de plaidoyer aient été menées par les OSC en 2022, elles restent faibles pour impulser le

changement. Cela se matérialise également en RDC où seules 40% d'OSC enquêtées ont planifié et évalué 3 initiatives d'influence engagées. Au Cameroun, 20% d'OSC enquêtées ont planifié et évalué 3 initiatives d'influence. Il apparaît nécessaire d'intensifier les initiatives d'influence avec des stratégies précises afin d'impulser un changement véritable.

Aller au-delà de la prise en compte théorique des intérêts des groupes vulnérables

Au Cameroun, au Gabon et en RDC, les OSC prennent en compte les intérêts des groupes vulnérables dans leurs actions de suivi. Toutefois, cela reste encore fortement théorique ou ponctuel en fonction du contexte et des exigences des bailleurs de fonds. S'il faut se réjouir de la prise en compte des intérêts des groupes vulnérables dans les textes internes d'organisation et de fonctionnement des OSC, il faudrait néanmoins aller au-delà en mettant en œuvre plus d'actions qui les ciblent spécifiquement.

Au titre de l'Environnement de travail :

Un cadre juridique d'intervention des OSC à réviser

Bien que le Cameroun, la RDC et le Gabon reconnaissent formellement des libertés essentielles pour l'intervention des OSC dans le suivi de la gestion des ressources forestières, des problèmes sont perceptibles. Au Cameroun par exemple, comme en 2021, les OSC ne bénéficient pas encore d'un cadre juridique spécifique à leur intervention. Au Gabon, le maintien de l'ordre public et la répression de l'organisation de manifestations non autorisées constituent parfois des entraves à l'action des OSC. Bien plus, le cadre juridique de l'intervention des OSC au Gabon est en déphasage avec leur fonctionnement actuel. Il apparaît nécessaire de réviser les cadres juridiques d'intervention d'OSC

tant au Cameroun qu'au Gabon. Pour ce qui est de la RDC, le cadre juridique est en adéquation avec l'évolution du fonctionnement des OSC.

Une application du cadre juridique influençant significativement les OSC

L'application du cadre juridique d'intervention des OSC au Cameroun, au Gabon et en RDC impacte leurs actions de suivi. Tout comme en 2021, au Cameroun, le MoU est considéré comme une obligation par l'administration en charge des forêts pour une collaboration avec les OSC. Pourtant, les OSC ont le droit et la légitimité d'agir dans le secteur des forêts sur base de leur statut juridique. Par ailleurs, au Gabon, les délais de délivrance des récépissés définitifs sanctionnant la procédure d'enregistrement et d'acquisition de la personnalité juridique sont longs et oscillent parfois entre 6 mois et 20 ans pour certains. Enfin, en RDC, l'influence d'acteurs politiques peut parfois être notée lorsque les OSC mènent des actions de suivi comme cela a été le cas en 2021. C'est dire qu'une amélioration en ligne droite avec la révision du cadre juridique s'avère importante en Afrique centrale.

Une faible prise en compte de l'avis des OSC dans les espaces d'échange multipartites

Plusieurs espaces d'échange multipartites existent au Cameroun, au Gabon et en RDC au sein desquels les OSC mènent diverses actions. Cependant, la prise en compte de leur position reste limitée du fait de leur faible représentativité au sein de ces espaces ou de l'absence de modalités définissant la participation des parties

prenantes. Au Gabon, cette situation est relevée au regard de l'existence d'espaces d'échange non institutionnalisés et non structurés. Au-delà de ce constat, l'effectivité de ces espaces pose problème. En effet, la faible disponibilité des financements ne facilite pas le fonctionnement régulier desdits espaces comme cela est le cas en RDC. Il apparaît important de faciliter le financement desdits espaces et d'y garantir une représentativité équitable.

Des décideurs peu réactifs aux actions de suivi des OSC

Bien que les actions de suivi donnent parfois lieu à des missions de contrôle de l'administration en charge des forêts dans les trois pays, il reste que le niveau de réactivité demeure faible. En outre, la réponse des décideurs aux actions de suivi ne tient pas toujours compte des recommandations formulées par les OSC comme c'est le cas en RDC, au Gabon et au Cameroun. Pourtant, l'association des OSC permettrait d'élaborer des solutions adaptées. Pour le Cameroun et la RDC, la situation apparaît donc similaire à celle présentée en 2021. Il est intéressant de relever qu'au Gabon, l'administration en charge des forêts apparaît plus proactive dans le cadre d'un accord de partenariat. Ceci devrait inciter les OSC à aller vers de tels accords.

Introduction

L'année 2022 marque une avancée dans l'extension sous-régionale de l'*Index du suivi environnemental par les OSC dans le Bassin du Congo*. En effet, après une deuxième édition focalisée sur le Cameroun et la République Démocratique du Congo, la troisième édition a étendu son champ géographique au Gabon. Premier pays à recevoir un paiement pour la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts causées principalement par les activités forestières¹, le Gabon s'est également illustré par son implication dans l'organisation de rencontres internationales en lien avec les forêts² et des organisations de la société civile impliquées dans le suivi de diverses problématiques relatives à la gestion des ressources forestières. Ces différents faits ont justifié la prise en compte du Gabon dans l'*Index du suivi environnemental par les OSC dans le Bassin du Congo* afin d'évaluer la contribution des OSC au suivi de la gestion des ressources forestières.

Au-delà de l'addition du Gabon à l'initiative, la présente édition constitue une opportunité de mettre en évidence les tendances qui commencent à se dessiner dans la sous-région à partir de l'analyse de l'action des OSC sur terrain (Pilier Opérationnel) et l'influence de l'environnement sur leur contribution (Pilier Environnement de travail). En effet, d'une année à l'autre, il est dorénavant possible de prendre connaissance des évolutions ou des régressions du suivi environnemental dans les pays couverts, comparer les différents scores et ainsi avoir une vision de l'action des OSC dans la sous-région. En effet, l'*Index du suivi environnemental par les OSC dans le Bassin du Congo* se positionne encore plus fortement comme la vitrine de la contribution des OSC au suivi des ressources naturelles.

Dans la continuité des précédentes éditions, le présent rapport a suivi le processus de rédaction établi par la méthodologie consistant principalement en l'administration de questionnaires aux OSC et experts impliqués dans le suivi des ressources forestières, la

tenue des réunions des panels nationaux d'experts dans chaque pays ainsi que la rédaction des rapports pays par les Leaders nationaux et leur révision sur la base des commentaires de l'Équipe de coordination régionale (ECR). Comme à l'accoutumée, l'*Index du suivi environnemental par les OSC dans le Bassin du Congo* repose sur 10 critères répartis dans deux piliers d'analyse, en l'occurrence :

Pour le pilier Opérationnel (6 critères):

- *La conduite des actions de suivi/systématiques par les OSC;*
- *La publication des analyses par les OSC;*
- *La légitimité;*
- *Les ressources techniques, financières et matérielles;*
- *L'engagement avec les décideurs;*
- *La prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones);*

Pour le pilier environnement de travail (4 critères):

- *Le cadre juridique en rapport avec l'intervention des acteurs dans le suivi;*
- *L'application du cadre juridique de l'intervention des OSC en matière de suivi;*
- *L'existence et le fonctionnement d'espaces d'échanges multipartites;*
- *La réponse des décideurs-redevabilité.*

La substance de la situation de ces indicateurs dans chaque pays est détaillée dans le présent rapport.

1 Afrique Renouveau, Le Gabon devient le premier pays africain à recevoir un paiement pour la réduction de ses émissions de CO2, Juillet 2021, <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/juillet-2021/le-gabon-devient-le-premier-pays-africain-%C3%A0-recevoir-un-paiement-pour-la> consulté le 31/08/2023.

2 Il s'agit entre autres du One Forest Summit qui a contribué à l'élaboration du Plan de Libreville prévoyant l'octroi de 100 millions d'euros additionnels pour la protection de réserves vitales en carbone et en biodiversité. Cf. Radio France Internationale, Au Gabon, le One Forest Summit accouche d'un fonds de 100 millions d'euros, 02 mars 2023, <https://www.rfi.fr/fr/environnement/20230302-au-gabon-le-one-forest-summit-accouche-d-un-fonds-de-100-millions-d-euros> consulté le 31/08/2023.



© FLAG

RAPPORT CAMEROUN

LEADER NATIONAL

Edith Abilogo

PANEL D'EXPERTS

Aristide Chacgom ; Ariale Tapoko ; Denis Mahonghol ; Ghislain Fomou Nyamsi ; Juscar Ndjounguep ; Justin Kamga ; Patrice Bigombe Logo ; Stephanie Njiomo ; Sylvestre Nyeck.

OSC ENQUÊTÉES

APED : Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement

CAFER : Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux

CEW : Cameroon Environmental Watch

CI4CA : Community Information for Climate Action

ECODEV : Ecosystèmes et Développement

FCTV : Fondation Camerounaise Terre Vivante

FODER : Forêts et Développement Rural

GDA : Green Development Advocates

PAPEL : Projet d'Appui à l'Élevage et de Préservation de la biodiversité en périphérie des aires protégées au Cameroun

SAILD : Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement.

De 2020 à 2022, l'évolution des notes par critère garde quasiment la même allure, d'une année à l'autre (figure 2). On note, notamment que le critère 1 qui traite des actions de suivi entreprises par les OSC reste en situation médiane (de l'ordre de 4 à 6), traduisant une certaine constance dans leurs actions de suivi. Tandis que le critère 10 relatif à la réponse des décideurs à la suite des actions d'OSC demeure dans la marge inférieure, situation préoccupante (de l'ordre de 1 à 3) montrant que les actions d'OSC tardent encore à avoir un réel impact (perceptible) auprès de décideurs. S'il faut reconnaître que les OSC elles-mêmes engagent déjà très peu d'initiatives d'influence auprès des décideurs (critère 5), il n'en demeure pas moins qu'il est jusqu'ici difficile de faire une corrélation directe entre les actions de l'administration et les rapports produits par les OSC.

La gestion forestière au Cameroun est un enjeu crucial pour assurer la durabilité des ressources forestières et la conservation de la biodiversité. Afin de garantir une exploitation responsable des forêts, un suivi rigoureux de la gestion forestière est essentiel. Cela inclut la surveillance des activités d'exploitation forestière, la vérification de la conformité aux réglementations en vigueur, ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental et social de ces activités.

Il est encourageant de constater que ces actions de suivi de la gestion des ressources forestières au Cameroun connaissent une amélioration, même face à des contraintes financières et à un environnement de travail difficile. Ainsi, en 2022, le score de 5,85 enregistré dans l'analyse du pilier « Opérationnel » permet de ressortir qu'en dépit, d'une raréfaction de la ressource financière et d'un cadre juridique peu évolutif, on note une nette amélioration de l'action des OSC pour la gestion des ressources forestières au Cameroun. Ainsi, les OSC camerounaises ont continué à s'engager activement dans le suivi de la gestion des ressources forestières. Leur dévouement et leur persévérance démontrent leur volonté de faire progresser la conservation des écosystèmes forestiers, la protection de la biodiversité et les besoins socio-économiques des communautés dépendantes. Par ailleurs, les progrès technologiques restent l'une

des valeurs sûres du suivi de la ressource forestière au Cameroun. Les progrès technologiques dans le suivi forestier suggèrent des opportunités pour améliorer la précision, l'efficacité et la durabilité de la surveillance des ressources forestières, notamment grâce à l'utilisation de technologies telles que la télédétection, les drones, etc. Ainsi, la plupart d'OSC parvient à surmonter certaines contraintes liées à l'environnement de travail pour continuer à réaliser leurs actions de suivi.

Toutefois, il est important de souligner que, bien que des améliorations aient été constatées, il reste encore du travail à faire pour assurer un suivi optimal des ressources forestières au Cameroun. La mobilisation continue de ressources, le renforcement des capacités et la collaboration entre les acteurs restent des éléments clés pour maintenir cette tendance positive et relever les défis restants. Le score de 4,62 enregistré pour l'analyse du pilier « Environnement de travail » reflète l'ampleur des difficultés rencontrées par les OSC dans le cadre de leurs activités de suivi.

Le cadre juridique au Cameroun doit être actualisé pour améliorer la participation de la société civile dans la gestion des ressources forestières. Un cadre spécifique au suivi des ressources forestières devrait inclure la reconnaissance légale et institutionnelle des OSC, l'accès à l'information publique, des mécanismes de participation et de dialogue, ainsi que des ressources financières et des capacités pour les OSC. Les décideurs doivent répondre de manière responsable et transparente, mettre en œuvre les réglementations et renforcer les mécanismes de redevabilité. Ces mesures favoriseraient un environnement propice à la participation et à la collaboration entre tous les acteurs concernés.

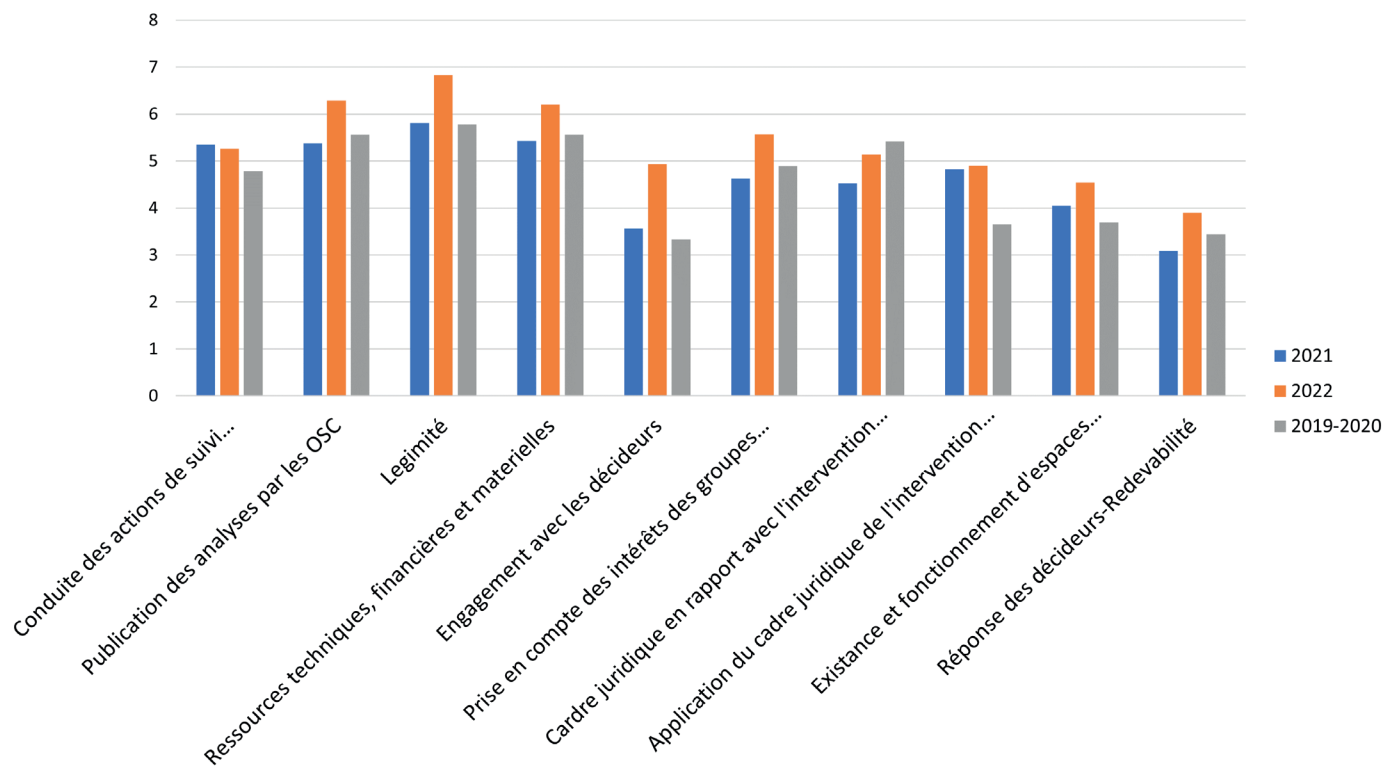


Figure 2 : Notes des critères par année pour le Cameroun entre 2019 et 2022

Pilier « Opérationnel » (5,85)

Critère 1 : Conduite des actions de suivi systématiques/pertinentes et permanentes sur la GRNE par les OSC (5,26)

Nombre d'actions de suivi peu évolutif

De l'enquête menée auprès des OSC, il ressort que la moitié d'OSC (50%) n'arrivent pas à réaliser au moins 1 action de suivi par trimestre. Une véritable interpellation. Les raisons de cette situation sont diverses, allant des contraintes financières à la limitation des capacités techniques et humaines. L'on relève néanmoins que 40% d'OSC ont effectué au moins 4 actions de suivi, ce qui correspond à une action de suivi par trimestre (Figure 3). Il est regrettable de constater que seules 10% d'OSC ont mené au moins 8 actions de suivi, beaucoup moins qu'en 2021 où au moins 20% d'OSC avaient pu mener ce nombre d'actions, un ratio de loin inférieur aux 30% enregistrés en 2019-2020. À l'analyse, cette faible proportion d'actions de suivi menées par les OSC témoigne d'une forte pression des contraintes liées à l'environnement de travail de ces OSC sur leurs activités de suivi de la gestion durable des forêts.

Au nombre de ces contraintes, figure principalement l'amenuisement des ressources financières qui limitent les moyens disponibles pour la collecte de données et les déplacements sur terrain. Les changements politiques ou les priorités changeantes contribuent aussi à réduire le soutien gouvernemental et des partenaires aux actions de suivi. En outre, l'accès limité aux ressources ou aux zones d'intérêt, en raison de conflits ou de restrictions, entrave la réalisation des actions de suivi sur le terrain. De plus, les capacités institutionnelles limitées, notamment en termes de ressources financières humaines, etc., affectent la mise en œuvre des actions de suivi. Le renforcement des capacités est, cependant, recommandé comme l'une des solutions majeures pour améliorer les actions de suivi des OSC.

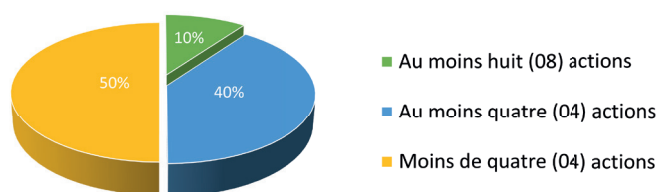


Figure 3 : Pourcentage des ONG par nombre d'actions de suivi réalisées au Cameroun dans l'année

Les OSC ciblent principalement les entreprises dans leurs actions de suivi de la gestion des ressources forestières (Figure 4). Elles cherchent à questionner la responsabilité sociétale des entreprises, promouvoir la transparence et la divulgation d'informations, plaider en faveur de pratiques durables, protéger les droits des communautés locales et influencer les politiques d'entreprise. Les OSC jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une gestion responsable des forêts et dans la défense d'intérêts des communautés affectées par les activités forestières.

Ces entreprises sont souvent ciblées en raison de leur influence significative sur les forêts et leur potentiel pour apporter des changements positifs, lorsque des pratiques responsables et durables sont appliquées à leur niveau. Toutefois, il faut souligner que les actions de suivi des OSC ne devraient pas se limiter aux entreprises. Elles peuvent également surveiller les activités des administrations en charge de la GRNE, les politiques publiques, les actions d'ONG internationales de conservation, les acteurs de la foresterie communautaire et d'autres acteurs impliqués dans la GRNE.

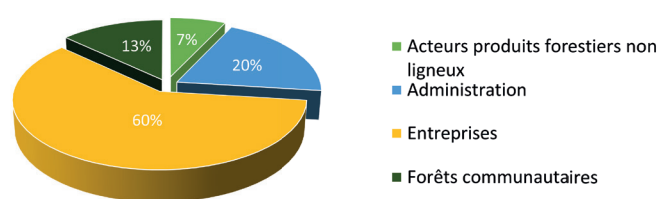


Figure 4 : Pourcentage des entités suivies par les OSC au Cameroun pendant l'année 2022

Le suivi du transport et du commerce limité

En 2022, les OSC ont réalisé leurs actions de suivi sur toute la chaîne d'approvisionnement du bois d'œuvre. Toutefois, elles ont principalement axé leur suivi sur la production de bois d'œuvre (8 OSC), l'attribution des titres d'exploitation (5 OSC) et la commercialisation du bois d'œuvre (4 OSC) (Figure 5). Bien que toutes les catégories fassent l'objet d'un

suivi, très peu, seulement 2 OSC, se sont intéressées à la chaîne de transformation de cette ressource bois. Il est essentiel que les OSC élargissent leur champ d'action pour inclure des segments moins suivis, tels que le transport du bois d'œuvre, la transformation du bois d'œuvre et le commerce domestique du bois d'œuvre, car ils sont actuellement identifiés comme des foyers d'activités illégales.

Pour élargir leur champ d'actions et inclure les segments moins suivis tels que le transport du bois et le commerce du bois d'œuvre, les OSC peuvent adopter plusieurs stratégies. Elles peuvent mener des recherches approfondies, renforcer leurs capacités, établir des partenariats, mener des campagnes de sensibilisation et de plaider, collaborer avec les autorités compétentes et impliquer les communautés locales et peuples autochtones. En surveillant les attributions de titres forestiers, les OSC peuvent promouvoir la transparence, la participation des parties prenantes, l'équité et la non-discrimination. Ce suivi contribue à une gestion responsable des ressources forestières et à la protection des droits des communautés locales et des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne le partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière.

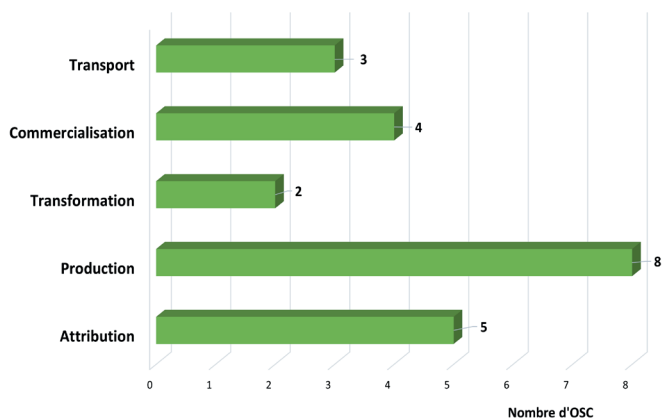


Figure 5 : Nombre d'OSC par segments de la chaîne d'approvisionnement suivis en 2022 au Cameroun

Suivi de la gouvernance appréciable : mettre l'accent sur la redevabilité

Pour la troisième année consécutive, les actions de suivi de la gouvernance forestière se sont concentrées sur les aspects en lien avec la participation (9 OSC) en 2022 et 2021 contre (8 OSC) en 2019-2020. Le second centre d'intérêt des actions de suivi a porté sur la transparence (7 OSC) en 2022 (Figure 6) contre (6 OSC) en 2021 et (8 OSC) en 2019-2020. L'on relève

tout de même une nette amélioration du suivi de la redevabilité qui se situe dans la médiane en 2022 où (5 OSC) ont porté une attention sur la redevabilité des acteurs impliqués dans le secteur forêt, une progression constante depuis 2019-2020, où la moyenne des résultats de l'enquête auprès des OSC se situait à 3 en 2021 et 1 en 2019-2020. Le suivi de la redevabilité s'inscrit de ce fait comme un élément essentiel pour améliorer la gouvernance efficace et la transparence dans le secteur forestier, cela d'autant plus qu'il se concentre sur la responsabilité de tous les acteurs, s'agissant des gouvernements, des entreprises et d'autres parties prenantes, dont les communautés locales et peuples autochtones.

Les OSC devront donc poursuivre l'amélioration du suivi de la redevabilité car celle-ci met véritablement les acteurs face à leurs responsabilités. En effet, en mettant en œuvre un suivi rigoureux de la redevabilité, il est possible de renforcer la gouvernance forestière, de prévenir les abus et les pratiques illégales de la corruption et de la fraude, et de promouvoir une gestion durable des ressources forestières.

Fait appréciable, les OSC ont diversifié les piliers de suivi de la gouvernance forestière en s'intéressant également aux segments sur la légalité et l'application des lois (Figure 6). En diversifiant les piliers de suivi, les OSC contribuent à améliorer la gouvernance forestière dans son ensemble. En mettant l'accent sur la légalité, elles complètent d'autres aspects du suivi tels que la gestion durable des ressources forestières, la participation publique et la protection de l'environnement. Enfin, en combinant ces différents piliers de suivi, les OSC renforcent leur capacité à influencer positivement la gouvernance forestière, à promouvoir des pratiques durables et à défendre les intérêts des communautés locales/peuples autochtones et de l'environnement.

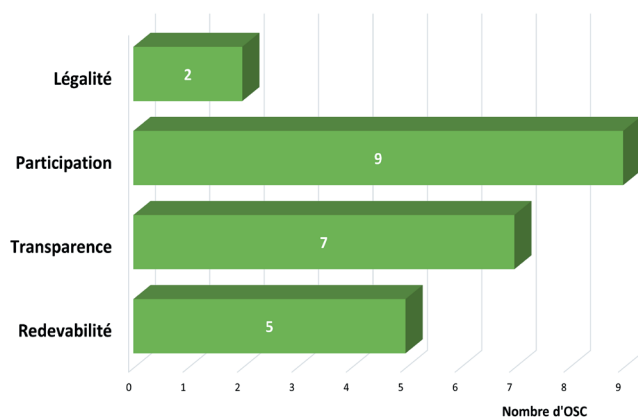


Figure 6 : Nombre d'OSC par aspect de la gouvernance suivis au Cameroun en 2022

Gouvernance

Critère 2 : Publication des analyses par les OSC (6,29)

Accroissement des publications du suivi

60% d'OSC ont publié au moins 2 analyses au cours de l'année (Figure 7) comparativement en 2019-2020 et 2021 au cours desquelles ce ratio se situait à 40% d'OSC ayant fait au moins 2 publications. L'accroissement des publications s'explique par le fait que les OSC systématisent dorénavant la publication des rapports de suivi.

Cette systématisation des publications par les OSC des rapports de suivi de la gestion des ressources forestières est justifiée par une demande croissante d'informations par le public. Elle rend ainsi les informations plus accessibles, renforce la redevabilité, favorise le plaidoyer et l'action collective; de même qu'elle renforce les capacités d'OSC à dénoncer l'illégalité et documenter les bonnes pratiques ainsi que les leçons apprises. Cet accroissement des publications contribue à promouvoir la transparence, la redevabilité pour remédier aux problèmes de gouvernance mais aussi à mobiliser l'action en faveur de réformes et à soutenir une gestion durable des ressources naturelles

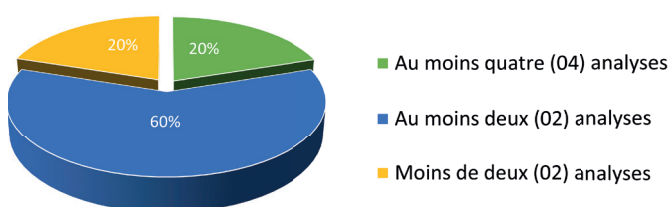


Figure 7 : Pourcentage d'OSC par nombre d'analyses publiées en 2022 au Cameroun

Diversification des canaux de communication

Concernant le canal privilégié des OSC, celui des médias web à l'instar des sites internet et des réseaux sociaux (Figure 8) demeure le plus utilisé (08 OSC). L'essor des réseaux sociaux offre de nombreuses opportunités pour accroître l'impact des publications de résultats du suivi de la GRNE. Les réseaux sociaux permettent d'atteindre un large public de manière instantanée et accessible. Ils favorisent l'engagement et l'interaction avec les publics cibles. Les médias

sociaux ont le potentiel de rendre les publications virales et influentes en facilitant la visualisation des données. Ils offrent ainsi une plateforme puissante pour sensibiliser, mobiliser et influencer l'opinion publique et changer les comportements en matière de gestion des ressources forestières.

Cependant, il est important de noter que l'utilisation des médias web et des réseaux sociaux devrait être complémentaire à d'autres canaux de communication. Les médias traditionnels, tels que les sites web, les rapports imprimés et les conférences, continuent d'avoir leur propre importance et audience. Une approche intégrée, combinant différents canaux de communication, peut maximiser l'impact et la diffusion des résultats du suivi auprès des publics cible.

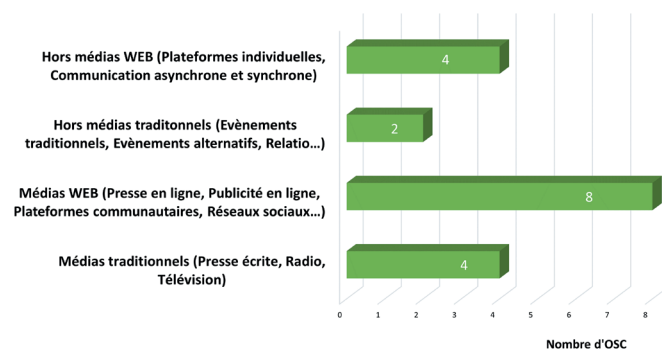


Figure 8 : Nombre d'OSC par canaux de communication utilisés

Accent sur les conférences de presse et la médiatisation pour accroître la visibilité

L'on remarque aussi que les OSC ont systématisé la publication des rapports de suivi (Figure 9). Néanmoins, il se pose la question de l'impact de ces rapports, car en réalité, bien qu'ils soient publiés, peu sont lus par les décideurs car ces derniers ne font pas de feedback aux OSC quant aux rapports transmis. Il faut apprécier également l'accroissement de la publication des articles (06 OSC) en 2022 comparativement à 2021 (05 OSC); et, surtout, en lieu et place, des ateliers (03 OSC) cette année, les OSC ont diversifié les espaces d'échanges et davantage

organisé des conférences publiques, notamment des conférences de presse pour dénoncer les pratiques relevées sur le terrain.

La multiplication des articles de presse et des conférences, y compris les conférences de presse, pour la publication des résultats du suivi présentent plusieurs avantages, tels qu'une communication à grande échelle, une audience plus large, le partage des connaissances, une visibilité accrue, une influence politique et la possibilité de développer des réseaux et des partenariats. Les conférences offrent une plateforme pour diffuser les résultats du suivi à un public diversifié et engagé, notamment les communautés impliquées, attirer l'attention des décideurs politiques et des médias en vue de favoriser les échanges et les collaborations avec d'autres acteurs. Cependant, les ateliers restent importants pour des discussions plus détaillées et un engagement direct avec les parties prenantes spécifiques.

Le choix entre conférences (de presse) ou ateliers pour la publication des résultats du suivi de la gestion durable des forêts dépend des objectifs spécifiques de communication, de l'audience cible et des ressources disponibles. En revanche, une combinaison de différentes approches devrait être utilisée pour atteindre différentes cibles et maximiser l'impact des résultats du suivi de la gestion durable des ressources forestières.

Les notes de briefing et de synthèse à multiplier

Par ailleurs, il est à regretter que pour publier les résultats du suivi en 2022 (figure 9), les OSC aient négligé l'usage d'outils de communication tels les notes de briefing et les notes de synthèse pourtant

Critère 3 : Légitimité (6,83)

Le statut d'ONG ne fait pas courir

L'index 2022 relève que plus de 70% d'OSC impliquées dans le suivi de la GRNE sont des associations. De manière générale, la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association au Cameroun garantit le droit des citoyens camerounais de créer et de travailler au sein d'associations dans différents domaines et fixe les conditions et les procédures pour leur création, leur enregistrement et leur fonctionnement. La plupart de ces organisations étant reconnues par la loi comme des associations,

mentionnées dans l'index 2021. La publication de notes de synthèse et de briefings pour diffuser les résultats du suivi de la GRNE revêt une grande importance. Ces formats permettent une accessibilité rapide aux informations, sensibilisent et mobilisent les parties prenantes, influencent les politiques publiques, renforcent la crédibilité et la légitimité, et favorisent le partage de bonnes pratiques et de leçons apprises. Ces publications jouent un rôle clé dans la communication des résultats du suivi de la GRNE de manière concise et impactante.

La publication de notes de synthèse et de briefings pour diffuser les résultats du suivi est essentielle pour rendre l'information accessible, sensibiliser et mobiliser les parties prenantes, influencer les politiques publiques, renforcer la crédibilité et la légitimité, ainsi que partager les bonnes pratiques et les leçons apprises. Cela contribue à promouvoir une gouvernance plus transparente, responsable et durable des ressources forestières. Cependant, ils nécessitent la mobilisation de moyens financiers conséquents.

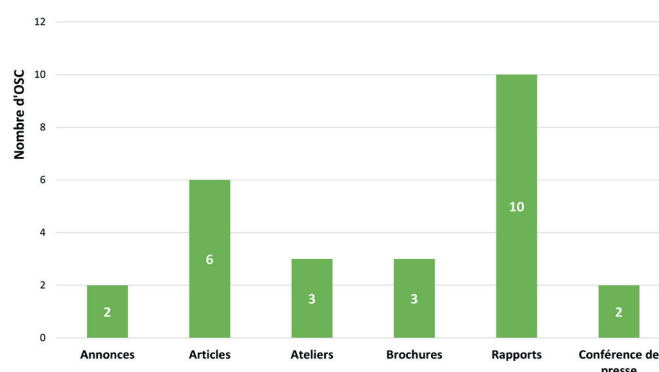


Figure 9 : Nombre d'OSC par outils de communication utilisés en 2022 au Cameroun

elles ne sont pas enclines à solliciter une évolution vers le statut d'ONG.

En outre, les OSC sont réticentes à demander la reconnaissance en tant qu'ONG en raison entre autres de : la complexité administrative et les exigences légales supplémentaires associées à la transformation en ONG, les contraintes financières liées aux coûts supplémentaires, la préférence pour l'autonomie et la flexibilité offertes en tant

qu'association, la perception négative associée aux ONG dans certains contextes, ainsi que les objectifs et enjeux spécifiques de chaque association. Ces considérations influencent la décision de maintenir le statut d'association plutôt que de solliciter la reconnaissance en tant qu'ONG.

Une meilleure reconnaissance des OSC

Beaucoup d'OSC possèdent des lettres de reconnaissance de la part de l'administration forestière (60%), comparé à 2021 où très peu d'entre elles en avaient (10%) (Figure 10). Cette situation a nettement évolué vers la hausse comparativement aux années antérieures. Ce qui dénote sans doute une meilleure compréhension des mandats d'OSC par l'administration en charge du domaine du suivi.

Toutefois, le nombre d'OSC ayant obtenu un MoU avec le Ministère des forêts reste très faible. Les mécanismes de formalisation de MoU avec l'administration forestière sont difficiles et complexes. Par ailleurs, très peu d'OSC demandent ce type de cadre collaboratif avec l'administration forestière.

L'option privilégiée par les OSC est le réseautage pour faire face aux entraves existant en matière de suivi. En effet, les OSC peuvent renforcer leur travail en s'engageant dans des réseaux et des coalitions d'OSC

travaillant dans le domaine du suivi de la GRNE. En collaborant avec d'autres organisations partageant les mêmes préoccupations, elles peuvent renforcer leur impact collectif, échanger des informations ou des bonnes pratiques et coordonner des actions communes.

Elles peuvent également faire recours aux mécanismes de reddition de comptes existants tels que les médias, les tribunaux, les organes de contrôle et les mécanismes de gestion de plaintes et recours (MGPR). Elles peuvent utiliser ces canaux pour signaler les violations, les abus ou les lacunes dans la gestion des ressources forestières et demander des mesures correctives.

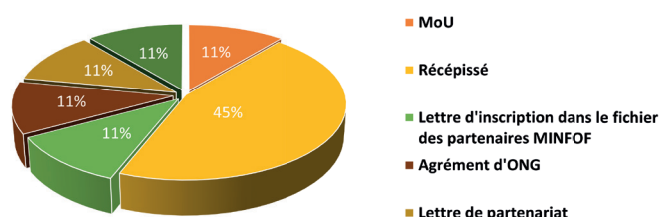


Figure 10 : Pourcentage d'OSC par type de documents attestant leur reconnaissance par l'administration

Critère 4 : Ressources techniques, financières et matérielles (6,20)

Outils de suivi parfois obsolètes

Les OSC font face à des défis en ce qui concerne l'utilisation de manuels et de guides, ainsi que la disponibilité des ressources financières pour le suivi de la gestion durable des forêts. Bien qu'elles se soient approprié des outils technologiques de pointe pour la collecte et l'analyse des données du suivi, certains outils tels les manuels et les guides sont quelquefois obsolètes et pas régulièrement, mis à jour. Chose qui implique des efforts pour les actualiser face aux derniers développements techniques et aux bonnes pratiques enregistrés. A l'analyse, l'on retient que les OSC n'utilisent que les techniques et méthodes qu'elles connaissent le mieux. Parfois elles se complaisent à la routine et sont peu réceptives aux méthodes promues par d'autres groupes. En effet, il existe différents réseaux et systèmes de suivi. Chaque OSC appartient à un réseau de suivi spécifique, lequel

a développé et met en œuvre son système de suivi propre. Les lacunes et insuffisances qui pourraient découler de ces systèmes gagneraient à être corrigées par une mise en synergie de toutes ces techniques.

Par ailleurs, même si l'on observe une hiérarchisation des rôles des OSC impliquées dans la plupart des systèmes mis en place, la collecte, l'analyse et la publication des rapports de suivi n'obéissent pas à une répartition des rôles dans la chaîne du suivi. La proportion d'OSC spécialisées dans des segments spécifiques du suivi reste faible, alors qu'elle peut accroître la qualité des résultats de suivi et surtout apporter une solution à l'insuffisance des ressources financières et humaines relevées pour la collecte et/ou la publication.

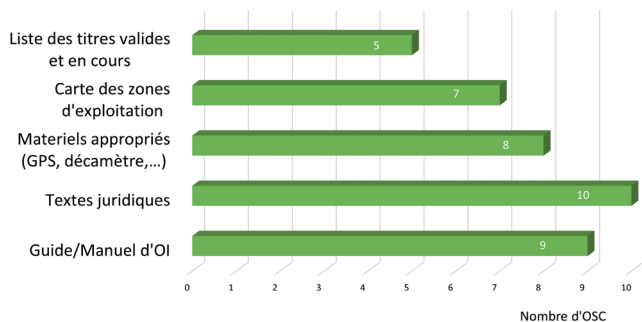


Figure 11 : Nombre d'OSC par outils de suivi utilisés par les OSC au Cameroun en 2022

Insuffisance des ressources financières pour le suivi

En 2022, 4 des OSC enquêtées ont été capables de réaliser, avec les financements disponibles, en moyenne 2 actions de suivi contre 1 qui en a effectué en moyenne 10, (Figure 12). Une nette régression par rapport à 2021 (au moins 3 OSC avaient effectué au moins 5 actions de suivi). L'insuffisance des ressources financières peut expliquer la diminution des actions de suivi de la gestion durable des forêts au Cameroun. Il faut relever que les coûts opérationnels, le manque de ressources humaines qualifiées, le besoin d'équipements et de technologies, la difficulté à maintenir des partenariats et à mener des activités de sensibilisation sont autant de conséquences de ce manque de financement.

Il est crucial de mobiliser des ressources adéquates pour soutenir ces actions et promouvoir une gestion responsable des ressources forestières. La collecte de fonds peut certes être difficile, mais les OSC peuvent diversifier leurs sources de financement, rechercher des subventions spécifiques et développer des partenariats pour partager les coûts. Malgré ces défis, les OSC peuvent améliorer leur accès aux ressources en collaborant avec d'autres organisations, en renforçant leurs capacités en matière de recherche des financements et en poursuivant la sensibilisation des bailleurs de fonds et partenaires potentiels à l'importance du suivi de la gestion durable des forêts par les OSC. En utilisant ces stratégies, les OSC peuvent surmonter les obstacles et renforcer leurs capacités pour un suivi efficace

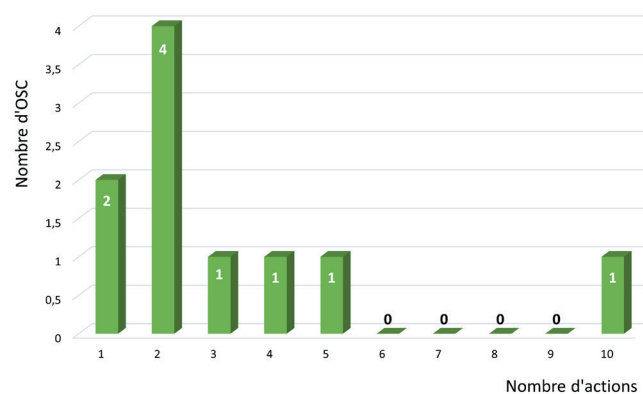


Figure 12 : Nombre d'OSC par nombre d'actions de suivi capables d'être financées par les OSC

Critère 5 : Engagement avec les décideurs (4,93)

Intensifier les initiatives d'influence pour maintenir la pression sur les décideurs

Multiplier les initiatives d'influence est essentiel pour impacter les décideurs du secteur forestier au Cameroun. Cela permet d'amplifier l'impact, de renforcer la légitimité, de créer une pression constante, de favoriser la collaboration et d'adapter les approches en fonction des besoins. En 2022, la moitié d'OSC a planifié et réalisé au moins 5 initiatives d'influence (Figure 13). Une proportion en nette amélioration comparativement à 2021 où 04 OSC avaient réalisé au moins 04 actions tandis qu'en 2019-2020, à peine 2 initiatives d'influence avaient été planifiées et évaluées par 04 OSC. La progression observée malgré un contexte financier difficile, est encourageante. Même si le besoin d'accroître ces initiatives pour impacter efficacement et durablement le secteur demeure persistant.

stratégies efficaces d'influence. Car celles-ci peuvent avoir un impact limité sur les décideurs si elles sont mises en œuvre de façon isolée et parcellaire. Cela d'autant plus que plusieurs contraintes et entraves persistent, notamment : (i) la résistance politique et, (ii) le manque de ressources et de capacités. Mais aussi de l'accès limité aux processus décisionnels, de l'influence d'intérêts économiques, du contexte politique hostile et du manque de coordination entre les OSC. Une approche holistique et diversifiée est souvent plus efficace pour maximiser l'impact et pour atteindre les objectifs d'influence des décideurs politiques en faveur d'une meilleure gouvernance des ressources forestières. Cela peut nécessiter une mobilisation accrue des ressources, une collaboration stratégique et une adaptation aux contextes spécifiques.

Une analyse de ces données permet en outre d'affirmer qu'il est important de développer diverses

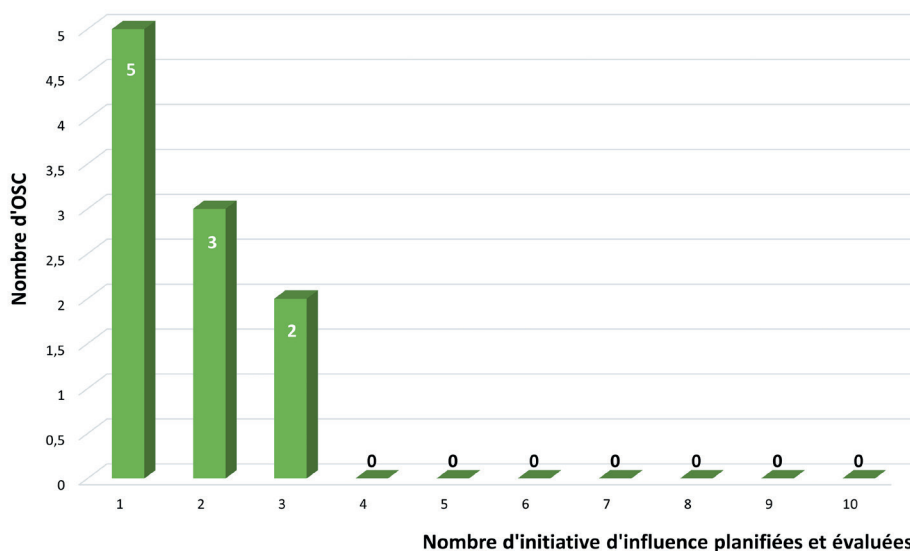


Figure 13 : Nombre d'OSC par nombre d'initiatives d'influence planifiées et évaluées par OSC

Critère 6 : Prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, jeunes & PA)(5,57)

Des efforts à faire pour la mise en place de politiques d'inclusion des groupes vulnérables

Une approche participative et itérative est nécessaire pour s'assurer que les mécanismes de suivi inclusifs sont réellement efficaces et prennent en compte les besoins des groupes vulnérables. En 2022, toutes les OSC déclarent intégrer les groupes vulnérables dans leurs actions de suivi, ce qui est évolutif comparativement en 2019-2020 où au moins 10% d'OSC n'intégraient pas les groupes vulnérables dans leurs actions de suivi. Toutefois, dans la pratique, il demeure qu'aucune action de suivi spécifique n'a été consacrée exclusivement à cette catégorie de population. Elles sont 50% à avoir développé une politique/stratégie d'inclusion des groupes vulnérables. La situation idéale serait que toutes les OSC aient au moins des politiques y relatives.

En effet, l'inclusion des groupes vulnérables dans le suivi de la GRNE est essentielle pour plusieurs raisons, à savoir: (i) elle garantit l'inclusivité ; (ii) protège les droits humains et, (iii) valorise les connaissances locales. Elle favorise aussi la durabilité, l'efficacité et renforce la gouvernance démocratique. Les politiques sociales d'intégration de ces groupes permettent de prendre en compte leurs voix, leurs besoins et leurs préoccupations, tout en tirant partie* de leur expertise et savoirs endogènes pour une gestion plus équitable et éclairée des ressources forestières.



Figure 14 : Pourcentage des OSC prenant en compte les intérêts des groupes vulnérables dans les actions de suivi au Cameroun

Pilier « Environnement de travail » (4,62)

Critère 7 : Cadre juridique en rapport avec l'intervention des acteurs dans le suivi de la GRNE (5,14)

Absence de cadre juridique spécifique au suivi mené par les OSC

Le suivi de la GRNE par les organisations de la société civile demeure une activité marginale au Cameroun, et les textes législatifs existants ne fournissent pas un encadrement spécifique pour ces actions. Il est nécessaire de développer de nouvelles lois ou de réviser les lois existantes afin de créer un cadre juridique adapté. Cela permettrait de clarifier les

responsabilités d'OSC, renforcer leur légitimité et favoriser la transparence et la durabilité dans la gestion des ressources forestières dans ce pays. La loi de 1994 dont la révision reste à parachever, depuis plusieurs années, pourrait venir combler ce vide juridique existant.

Critère 8 : Application du cadre juridique de l'intervention des OSC en matière de suivi de la GRNE (4,90)

Nécessité de reconnaître pleinement le rôle des associations dans le suivi

Certes, la mise en place d'un MoU ou d'un autre cadre de collaboration formelle peut être présentée comme une panacée pour une collaboration efficace entre l'administration en charge des ressources naturelles. Mais ce cadre de collaboration qui ne devrait pas être une obligation, ni conditionner le travail que mènent les OSC depuis plusieurs années dans le suivi de la gouvernance forestière au Cameroun. En effet, le statut d'association suffit à une OSC pour effectuer des actions de suivi.

La mise en place d'un accord formel de collaboration, tel qu'un protocole d'accord (MoU), peut faciliter une collaboration efficace entre l'administration chargée des ressources naturelles et les organisations de la

société civile (OSC). Cependant, il est important de reconnaître que les OSC ont le droit et la légitimité de mener des actions de suivi de manière indépendante, en se basant sur leur statut d'association. Il est essentiel de respecter leur autonomie dans ces activités et de ne pas les contraindre à dépendre uniquement d'un cadre de collaboration formelle. La collaboration entre l'administration et les OSC peut être renforcée par des échanges réguliers, la transparence et des mécanismes de dialogue inclusifs. Il est crucial d'encourager une approche participative qui respecte l'indépendance d'OSC dans leur rôle de suivi de la gouvernance forestière.

Critère 9: Existence et fonctionnement d'espaces d'échange multipartites (4,54)

Des espaces d'échanges plus collaboratifs et influents pour les OSC

Plusieurs espaces d'échanges multipartites existent et sont fonctionnels à l'exemple du cadre multipartite OSC/MINFOF qui est semestriel. Toutefois, comme les précédentes années, il est à relever que la capacité de ces espaces à réellement prendre en compte les avis et positions des organisations de la société civile qui y participent est parfois sujet à caution.

Certains espaces multipartites peuvent être politisés et utilisés à des fins politiques, limitant ainsi leur indépendance et leur capacité à représenter

vraiment les besoins et les perspectives des OSC. Cela peut affaiblir la voix de la société civile et la réduire à un rôle de simple amplificateur des gouvernants. De plus, les membres des réseaux multipartites peuvent se retrouver dans une position passive, avec peu d'influence sur les prises de décision. Pour remédier à ces problèmes, il est essentiel de garantir l'indépendance des espaces multipartites, d'établir une gouvernance transparente, de favoriser une représentation équitable et une participation

active des OSC, et de promouvoir la transparence et la reddition de comptes. Les OSC peuvent exercer un plaidoyer pour que les résultats des discussions dans les espaces multipartites soient pris en compte dans les processus de décision et de formulation des

politiques publiques. Toutes ces mesures peuvent contribuer à éviter que ces espaces ne deviennent de simples caisses de résonance et à promouvoir une prise de décision plus équilibrée et informée.

Critère 10 : Réponse des décideurs - Redevabilité (3,90)

Les OSC jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la redevabilité dans le secteur. Elles le font en surveillant les décisions et actions des acteurs impliqués, en plaidant en faveur de politiques responsables, en renforçant les capacités des communautés, en facilitant le dialogue multipartite

et en engageant des actions en justice lorsque nécessaires. Grâce à ces actions, les OSC contribuent à promouvoir des pratiques plus responsables, transparentes et durables, tout en défendant les intérêts des communautés et de l'environnement.

RAPPORT GABON

LEADER NATIONAL

Ida Navratilova Oye Obame

PANEL D'EXPERTS

Edwige Eyang Effa ; Annie MedikAngo ; Richelieu Zue Obame ; Max Ondo Nguema ; Franck Ndjimbi ; Léandre Ebobola Tsibah ; Béatrice Bimbissa Minanga ; Erika Oyane ; Euène Ndong Ntoutoume ; Protet Essono Ondo.

OSC ENQUÊTÉES

CEAD : Centre d'Etudes et d'Appui au Développement local

CJ : Conservation Justice

CURFOD : Centre universitaire de Recherche en Foresterie sociale et Développement Durable

FENSED : Femmes Environnement Santé Education

ROSCEVAC : Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Economie Verte en Afrique Centrale

Association Gabonaise des Nations-Unies

Brainforest

Keva Initiative

Muyissi Environment

Terre et Communauté

Les organisations de la société civile environnementale et sociale gabonaises placent le suivi de la gestion des ressources forestières au cœur de leur stratégie d'intervention. Cependant, les actions qui en découlent sont jugées encore insuffisantes et inégalement réparties sur toute l'étendue du territoire national. Cela pour s'assurer que chaque partie prenante utilise de manière responsable les ressources forestières. De manière générale, la masse critique est encore faible car l'engagement d'OSC gabonaises à l'amélioration de la gouvernance forestière se heurte à la question de la mobilisation des ressources nécessaires et du faible niveau de prise en compte de leurs contributions.

Au Gabon, l'évaluation de l'état du suivi de la Gestion des Ressources Naturelles et Environnementales (GRNE) révèle qu'en 2022, l'action de la société civile repose sur des organisations structurées dont on peut apprécier les efforts au niveau opérationnel. En effet, avec un score établi à **5.09**, le pilier opérationnel indique que diverses actions de suivi ont été entreprises par les OSC, dans un contexte juridico-politique acceptable. Cela malgré les quelques entraves enregistrées, freinant ainsi le plein déploiement de ces entités. Le score de **4.60** attribué à l'environnement de travail traduit l'existence d'un cadre juridique qui pose déjà quelques fondements de la participation des OSC à la gouvernance des ressources naturelles mais qu'il est impératif de renforcer et de faire respecter.

Il sied de rappeler que l'année 2022 a été marquée par de nombreux scandales de corruption impliquant les hauts responsables du ministère des eaux et forêts. Plusieurs affaires ont fait l'objet d'enquêtes et d'arrestations du Directeur général des forêts sur les présumés accusations de corruption dans le cadre des attributions de bois abandonnés, en violation des dispositions réglementaires en matière d'appel d'offre de vente aux enchères, de retour au domaine public des permis forestiers et de conflits d'intérêts dans la récupération des bois abandonnés.

En matière de traçabilité des flux de bois dans la plus grande zone économique spécialisée dans la transformation du bois à Nkok, un service privé indépendant composé d'un cabinet privé et d'une ONG nationale a été installé par le gestionnaire de la zone pour filtrer les grumes et les entreprises fournissant du bois dans cette zone qui absorbe le 1/3 de la quantité de grumes produites annuellement au Gabon. Mais le service se heurte à l'hostilité de l'administration qui y voit une entrave aux prérogatives des agents publics. Or, les conflits d'intérêts et le phénomène de corruption endémiques dans le secteur, ont motivé la mise en place de ce mécanisme indépendant de suivi et de contrôle des flux de bois dans la zone

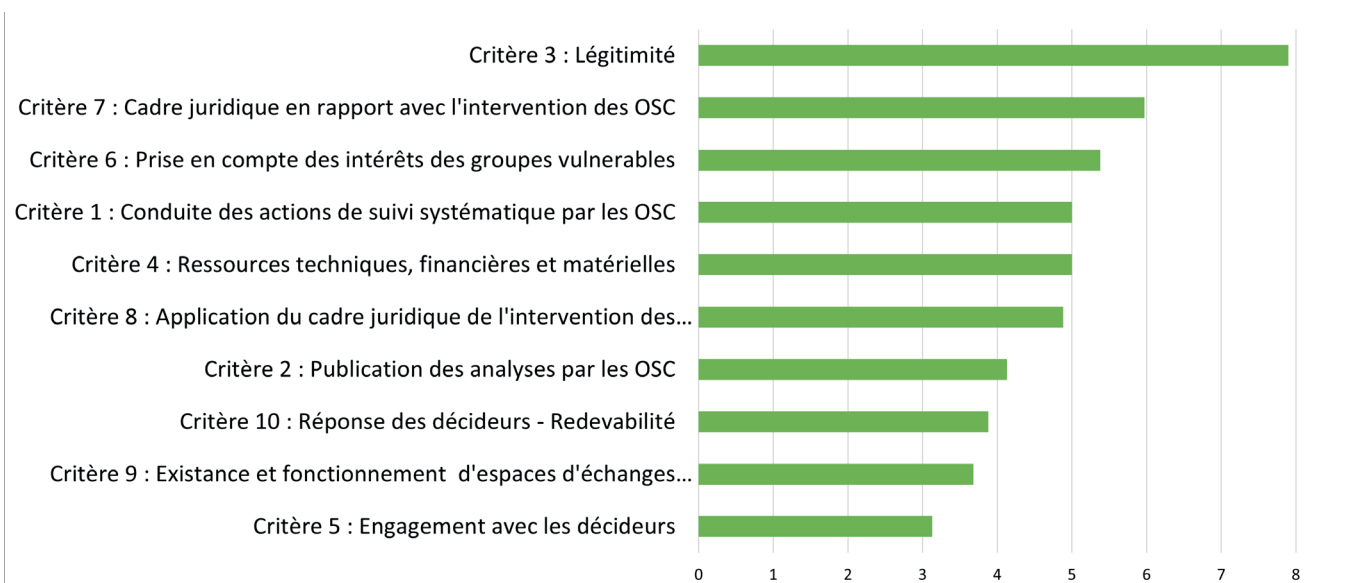


Figure 15 : Notes des critères pour le Gabon en 2022.

Pilier Opérationnel « 5,09 »

Critère 1 : Conduite des actions de suivi systématiques/pertinentes sur la GRNE par les OSC (5)

Une faible réponse aux besoins exprimés en matière de suivi.

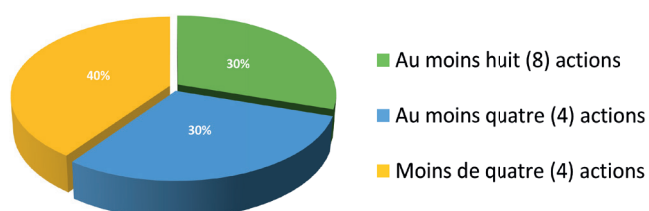


Figure 16 : Pourcentage des OSC par nombre d'actions de suivi réalisées en 2022 au Gabon

La société civile gabonaise se positionne comme une alternative en matière de suivi du respect du cadre légal et volontaire de la gestion des ressources forestières. En effet, l'action d'OSC vient en appui à celle de l'administration technique qui continue à éprouver des difficultés d'ordre matériel et financier. Au cours de l'enquête réalisée auprès de 10 OSC environnementales et sociales gabonaises, la figure 16 indique que 40% de ces organisations ont déclaré avoir réalisé moins de 4 actions de suivi alors que 30% ont mené au moins 4 actions et les 30% restants, au moins 8 actions de suivi.

Si les OSC gabonaises ont conduit plusieurs actions dans le cadre du suivi de la Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement, elles affirment cependant que leur intervention demeure faible au regard du nombre d'alertes reçues par chacune. En effet, elles estiment à 40% leur taux de réponse aux alertes et besoins exprimés en matière de suivi. La disponibilité des ressources et les cycles des projets ont été le principal élément justificatif du faible nombre d'actions de suivi enregistré au cours de l'année.

De la spécificité des actions de suivi au Gabon

En 2022, les actions de suivi de la GRNE menées par les OSC au Gabon ont porté principalement sur

le respect par les entreprises forestières, de leurs engagements sociaux volontaires et légaux (Figure 17). En effet, toutes les organisations enquêtées ont déclaré s'être focalisées sur les entreprises (Figure 17). De plus, le soutien aux communautés locales pour leur implication aux processus de prise de décision, au suivi de la mise en œuvre des clauses sociales et à l'amélioration des techniques d'aménagement et d'exploitation au sein des forêts communautaires ont constitué les principaux axes d'intervention de la société civile.

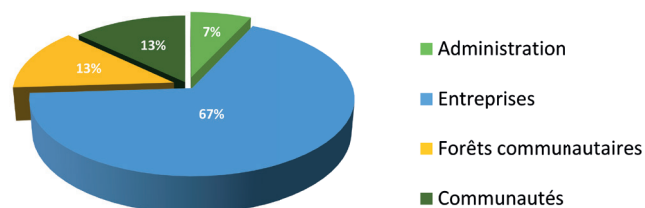


Figure 17 : Pourcentage des entités suivies par les OSC au Gabon au cours de l'année 2022

Les missions d'observation indépendante réalisées au cours de l'année ont permis de documenter les cas d'allégation d'exploitation illégale (coupe sous diamètre, coupe hors permis, trafic autour du bois abandonné...) et les pratiques présumées d'exploitation abusive dommageable à l'environnement (obstruction et pollution des cours d'eau, des mangroves...), dont se seraient rendues coupables les entreprises forestières. Cependant, les soupçons de corruption, malversation et concussion au sein du Ministère en charge des forêts auraient pu constituer le leitmotiv d'un suivi auprès de l'administration qui conformément au cadre juridique attribue les terres forestières et veille à ce qu'elles soient exploitées de manière responsable. Pourtant, seulement une organisation déclare que l'administration est l'une des cibles des actions de suivi qu'elle a initiées.

Les droits des communautés fondement du suivi de la Gestion des Ressources Naturelles et Environnementales par les OSC gabonaises

En 2022, le suivi effectué par la société civile environnementale et sociale ne couvre pas tous les segments de la chaîne d'approvisionnement de la filière forêt-bois au Gabon (Figure 18). Si la transformation, le transport et la commercialisation des produits bois n'ont pas suscité d'intérêt particulier pour les OSC, la figure permet de montrer que les processus d'attribution des concessions et de production revêtent un caractère stratégique respectivement pour la majorité des OSC enquêtées. Ces deux segments de la chaîne d'approvisionnement constituent le fondement de la redistribution des bénéfices issus de l'exploitation

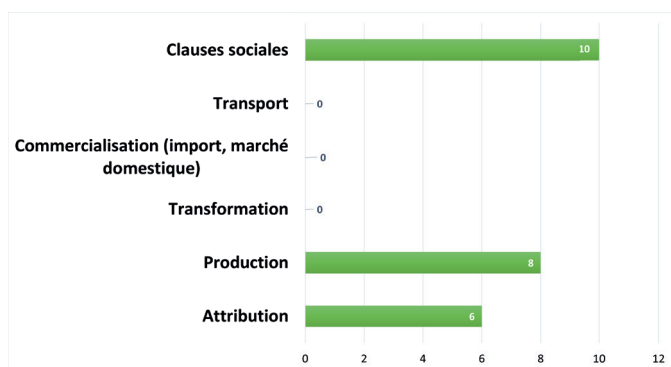


Figure 18 : Nombre d'OSC par segments de la chaîne d'approvisionnement suivis au Gabon en 2022

forestière. En effet, le suivi du respect des clauses sociales assuré par toutes les organisations enquêtées nécessite à la fois des données d'attribution qui permettent de déterminer les communautés impactées, le niveau d'impact et des informations sur la production à partir desquelles sont calculées les montants des fonds de développement locaux mis en place pour financer les projets d'intérêt communautaire à raison de 800 Fcfa pour chaque mètre cube de bois coupé.

Au cours de l'année, les OSC ont mis l'accent sur le renforcement de la participation des communautés locales et peuples autochtones aux instances de gestion locale telles que les comités de gestion et de suivi des projets (CGSP). Ils sont mis en place pour, notamment: (i) assurer l'inclusion de toutes les parties prenantes dans l'exploitation des ressources forestières et (ii) poursuivre le plaidoyer pour la participation de la société civile aux initiatives nationales telles que la REDD+, ou CAFI pour lesquelles les OSC veulent prendre part à l'activité de cartographie participative de 2500 villages.

Pour l'intégralité des OSC la transparence est aussi un des champs d'intervention prioritaires car la participation nécessite que la société civile dispose d'informations de qualité. La question de l'accès à l'information reste une problématique qu'il s'agisse des données du secteur privé ou de l'administration. Bien que le suivi de la redevabilité soit couvert par 8 OSC, ces dernières (Figure 19) s'accordent à reconnaître qu'en dehors des Tribunaux et du plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers, elles disposent de très peu de voies de recours légales que les responsabilités soient établies et les infractions sanctionnées.

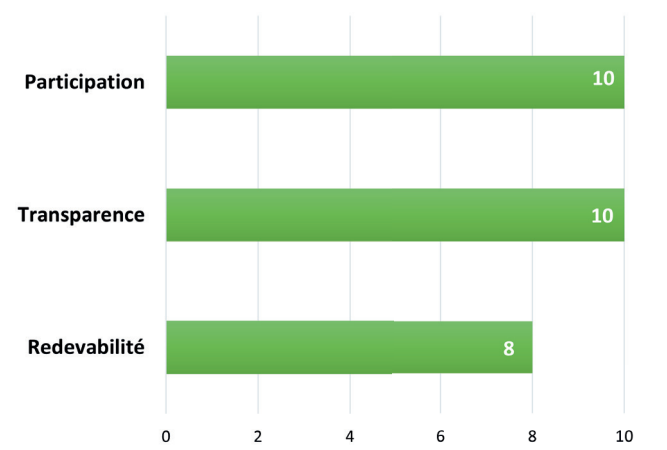


Figure 19 : Nombre d'OSC par aspects de la gouvernance suivis au Gabon en 2022

Concernant les piliers de la gouvernance des ressources forestières (Figure 19), 90 % d'OSC travaillent sur la mise en œuvre, l'application et le respect des réglementations en matière d'étude d'impacts environnementaux et sociaux, d'exploitation. Mais aussi, de protection de la faune, du droit au partage des bénéfices consacré par l'article 251 du Code Forestier et l'arrêté 105 portant modèle de cahier de charges contractuelles.

Les données socio-économiques, de cartographie participative, les rapports d'observation indépendante ou de suivi constituent pour 70% d'OSC enquêtées, des outils d'aide à la décision qu'elles ont mis au profit de l'administration et du secteur privé pour garantir une bonne prise en compte des droits des communautés locales et peuples autochtones. Des actions de plaidoyer pour l'implication des OSC dans les cadres politiques, juridiques et institutionnels se sont poursuivies tout au long de l'année.

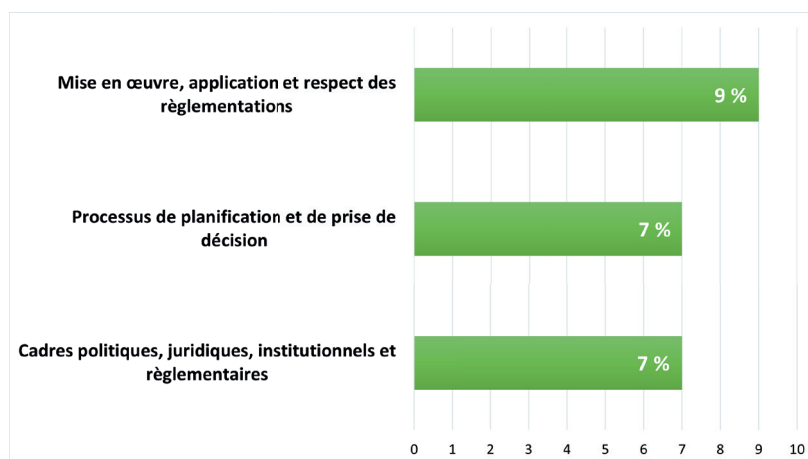


Figure 20 : Nombre d’OSC par piliers de la gouvernance suivis

Critère 2 : Publication des analyses par les OSC (4,13)

Une faible communication des données issues du suivi de la GRNE

Bien que près de 60% des OSC aient publié au moins un rapport de suivi par trimestre (figure 21), ce ratio demeure faible à la fois au regard des évolutions contextuelles dans le secteur forêt-environnement et de la diversité des thématiques à couvrir.

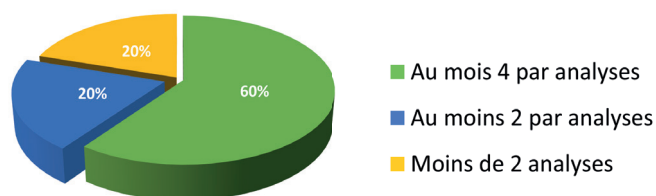


Figure 21 : Pourcentage d’OSC par nombre d’analyses publiées en 2022 au Gabon

Il est cependant important de souligner que les rapports de suivi produits ne sont pas assez vulgarisés quand bien même les médias Web et les réseaux sociaux sont utilisés par 7 OSC sur 10 (Figure 22). Pour la société civile, les priorités de communication sont plus orientées vers la couverture des activités réalisées (atelier, sensibilisation, conférence de presse...) que sur la vulgarisation des données collectées dans le cadre du suivi de la GRNE. Cette orientation suffit à elle seule pour justifier qu’en 2022, les médias traditionnels soient encore très usités ; 5 OSC enquêtées y ont eu recours au cours de l’année. En ce qui concerne les médias hors web, notamment les communications asynchrone et synchrone, leur propension est la résultante de

la pandémie de la Covid-19 qui a considérablement changé l’approche communicationnelle d’OSC. 5 OSC sur 10 l’ont utilisé en 2022.

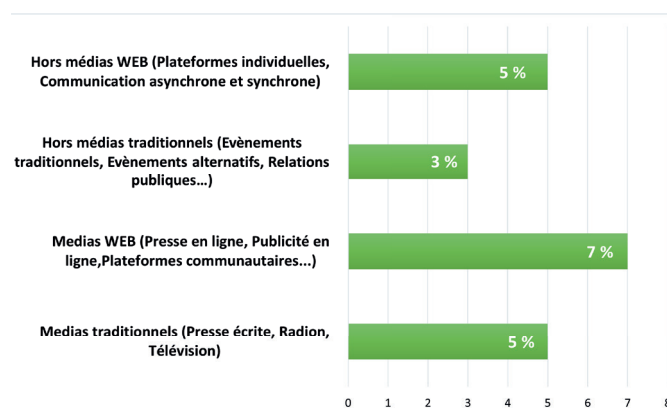
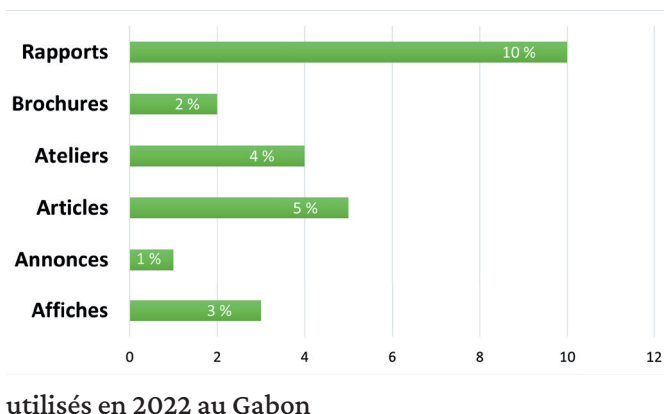


Figure 22 : Nombre d’OSC par canaux de communication utilisés au Gabon

Parmi les outils de communication les plus utilisés au cours de l’année, les OSC gabonaises identifient majoritairement les rapports de suivi de la GRNE (Figure 23) mais elles gagneraient à systématiser leur publication sur les canaux adaptés tels que les sites internet et accentuer la communication autour des cas documentés via les médias traditionnels ou les réseaux sociaux seraient bénéfiques. Elles doivent également mettre un accent sur leur transmission officielle à l’administration, aux entreprises et aux partenaires techniques et financiers afin de les informer et les engager davantage sur des problématiques spécifiques. Pour chacune des activités organisées, la moitié d’ OSC rencontrées déclare s’attacher les services des organes de

presse pour la publication des articles. En sus de la couverture médiatique externe, de plus en plus d'OSC ont en interne recours à des community manager pour créer les contenus sur leurs réseaux sociaux. Seulement 4 OSC sur 10 ont fait le choix de vulgariser leurs rapports de suivi de la GRNE au cours des ateliers thématiques.

Figure 23 : Nombre d'OSC par outils de communication



Critère 3 : Légitimité (7,90)

Des OSC favorables à une réforme de leur cadre d'intervention

Au Gabon, 90% des organisations intervenant dans le suivi de la GRNE sont des associations régies par la loi 35-62 du 10 décembre 1962, qui pose le cadre juridique de la création et du fonctionnement de ces entités (Figure 24).

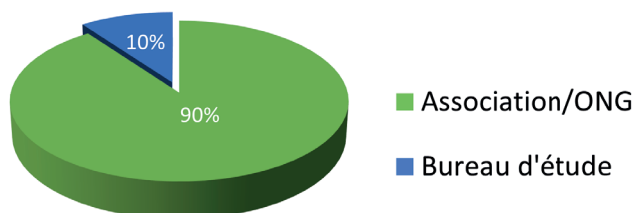


Figure 24 : Pourcentage des OSC au Gabon selon leur forme juridique

Bien que les procédures soient simplifiées, en 2022, l'intervention de 80% des associations enquêtées repose sur un récépissé provisoire délivré par le ministère de l'Intérieur alors qu'elles mènent des activités de suivi depuis plus de 7 ans comme l'indique la Figure 23.

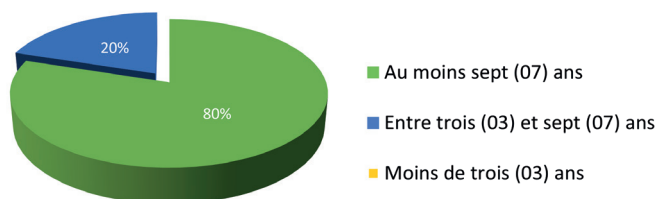


Figure 25 : Pourcentage des OSC au Gabon selon leur ancienneté

L'application de la loi 35-62 en l'état n'est pas un frein à la réalisation du suivi de la GRNE mais elle soulève de nombreuses interrogations notamment sur l'encadrement du fonctionnement actuel des associations qui se positionnent de plus en plus comme des structures professionnelles. De plus, les concepts d'ONG et de plateformes ou réseaux ne sont pas définis et encadrés. Enfin, la question des financements extérieurs n'est pas conforme au cadre juridique actuel. A l'unanimité, elles soutiennent que la loi 35-62 doit être révisée.

Pour se déployer sur le terrain et contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources forestières et de l'environnement, les OSC n'ont pas besoin d'une reconnaissance spécifique du ministère sectoriel. Toutefois, depuis juin 2021, une charte de la protection de l'environnement et la préservation de la nature pose les fondements d'une collaboration entre la société civile et le Ministère en charge des forêts par l'entremise de la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Ce document n'a aucune valeur contraignante pour les OSC qui peuvent librement mener leurs activités. D'ailleurs seules 4 OSC sur 10 déclarent l'avoir signé.

À côté de cette charte, les OSC intervenant dans le suivi de la GRNE peuvent collaborer avec l'administration dans le cadre d'un accord de coopération définissant les droits et les obligations de chaque partie. Mais ce type d'accord n'est pas très répandu en 2022, une (01) seule organisation sur neuf (09) en dispose.

09 OSC gabonaises sur 10 sont membres de plusieurs réseaux ou plateformes thématiques (Figure

26) et 7 d'entre elles évaluent à 4 leur niveau de participation à la planification et à la mise en œuvre d'actions concertées (Figure 27). Dans le cadre du suivi de la GRNE, les plus illustratives sont Gabon Ma Terre Mon Droit, la Coalition des OSC pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises, le Réseau des OSC pour l'Economie Verte en Afrique centrale et

êtes-vous membre d'un réseau d'OSC dans votre domaine de suivi?

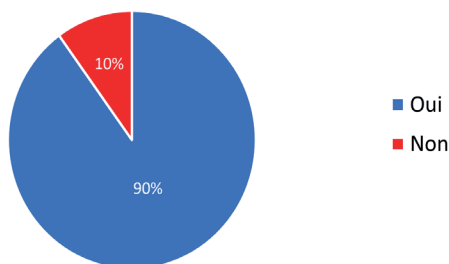


Figure 26 : Pourcentage d'OSC membre d'un réseau dans son domaine de suivi

l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique. Ces différentes plateformes sur la base des rapports de suivi de la GRNE de leurs membres ont initié diverses actions de plaidoyer sur les questions d'exploitation illégale, de pollution, de conflit Homme-Faune.

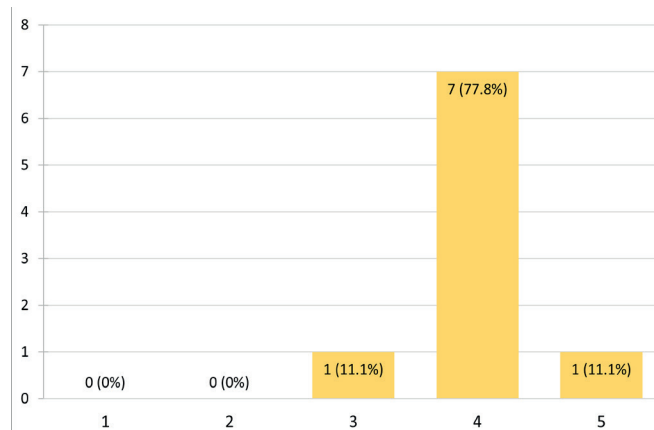


Figure 27 : Nombre d'OSC selon le niveau de participation aux activités des réseaux de suivi

Critère 4 : Ressources techniques, financières et matérielles (5)

Au Gabon, les OSC disposent d'un éventail important d'outils pour mener à bien les actions de suivi. La figure 28 ci-dessous démontre que l'intervention de la société civile repose sur l'analyse de la conformité des opérations à la réglementation nationale. C'est ce qui justifie que toutes les organisations enquêtées s'appuient sur des textes juridiques et que 9 OSC sur 10 associent à cette analyse du cadre légal et réglementaire, (Figure 28) des outils spécifiques tels que le guide d'observation indépendante dont l'implémentation nécessite l'utilisation du matériel approprié. On note cependant, l'émergence d'un nouvel outil dénommé « Protocole de suivi ». Elaboré par 5 OSC sur 10 en collaboration avec les communautés locales, cet outil simplifié permet à ces dernières de collecter des données pour le suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises forestières.

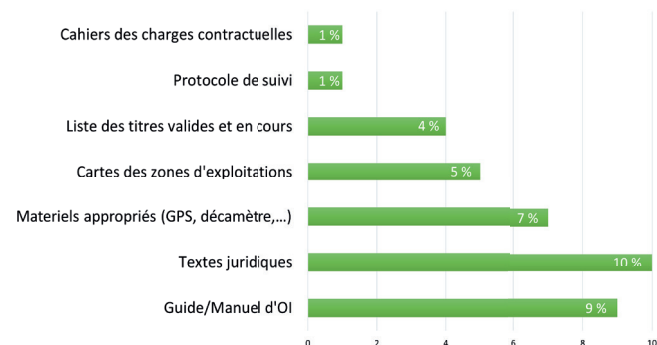


Figure 28 : Nombre d'OSC par outils de suivi utilisés au Gabon

L'observation indépendante qu'elle soit externe ou à base communautaire est la technique de suivi la plus répandue au sein de la société civile gabonaise (Figure 29). Si le premier est mis en œuvre par toutes les OSC au moyen du guide d'OI ou des textes juridiques, 06 OSC sur 10 déclarent former des observateurs indépendants au sein des communautés, capables de conduire des missions d'OI et d'alerter les parties prenantes sur les cas d'illégalités présumés.

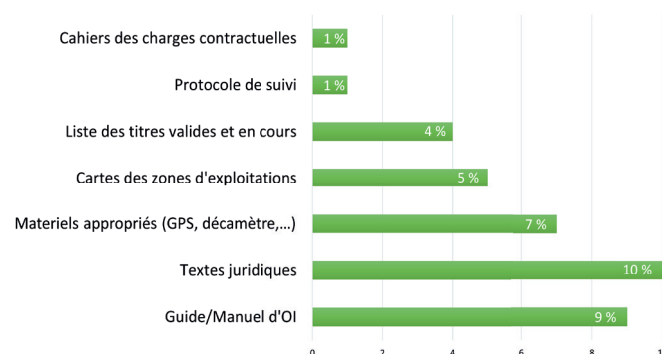


Figure 29 : Nombre d'OSC par méthodes et techniques de suivi utilisées au Gabon

5 OSC sur 10 ont déclaré qu'en 2022, elles avaient une maîtrise moyenne des outils et techniques utilisés pour le suivi (Figure 30). Ce niveau moyen pourrait s'expliquer par le fait qu'elles éprouvent des difficultés financières à maintenir leurs experts. La précarité de la rémunération au sein de la société

civile est à ce jour un des principaux facteurs de fuite de l'expertise vers des secteurs plus gratifiants notamment l'administration publique et le privé.

4.3. Sur une échelle de 1 à 5, quel est le niveau de maîtrise de ces outils, méthodes et technique par l'équipe technique

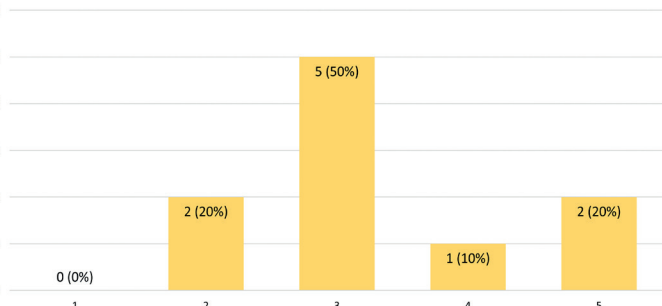


Figure 30 : Nombre d'OSC selon le niveau de maîtrise des outils, méthodes et techniques de suivi

Les ressources financières ont également une incidence sur la planification et la conduite des missions de suivi. En effet, les OSC gabonaises sont fortement dépendantes des financements extérieurs mis à disposition dans le cadre des projets. Avec des cycles de projets plus ou moins courts et une faible capacité d'autofinancement des activités, les OSC ont éprouvé des difficultés à se déployer et mettre en œuvre des actions. La figure ci-dessous montre qu'une seule OSC a la capacité financière de planifier au moins 10 activités alors que près de 7 OSC n'ont pas pu aller au-delà de 5 actions.

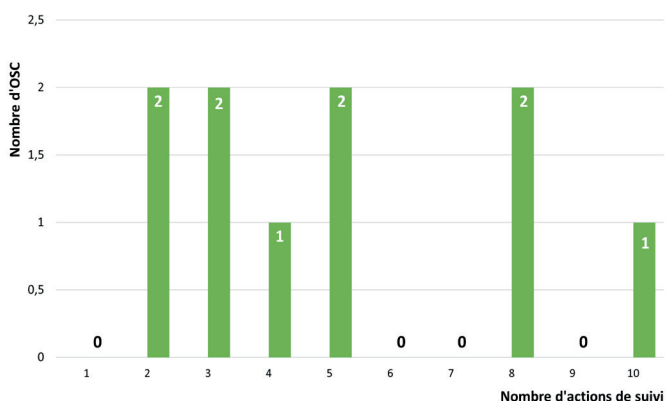


Figure 31 : Nombre d'OSC par nombre d'actions de suivi financées au Gabon en 2022

Critère 5 : Engagement avec les décideurs 3,13

De manière générale, individuellement ou collectivement, les OSC initient des actions de plaidoyer à l'endroit de l'administration, des bailleurs de fonds et des entreprises sur diverses thématiques.

Une expertise diversifiée à fidéliser

Il est aisé de comprendre à travers cette la figure 32 que les OSC gabonaises disposent d'une expertise diversifiée. La réalisation des actions de suivi implique qu'elles doivent disposer des méthodes de recherche et des outils de collectes de données pour pouvoir produire des rapports de qualité. En plus de cette compétence que l'on retrouve au sein de toutes les OSC enquêtées, 09 d'entre elles ont besoin de l'expertise en foresterie, environnement, cartographie participative et en gestion financière. En revanche, si toutes les OSC déclarent recourir au cadre légal et réglementaire comme outils de suivi, seulement 7 ont une bonne capacité d'interprétation juridique. Pour les 3 restantes, il est nécessaire que leurs capacités d'analyse juridique soient renforcées.

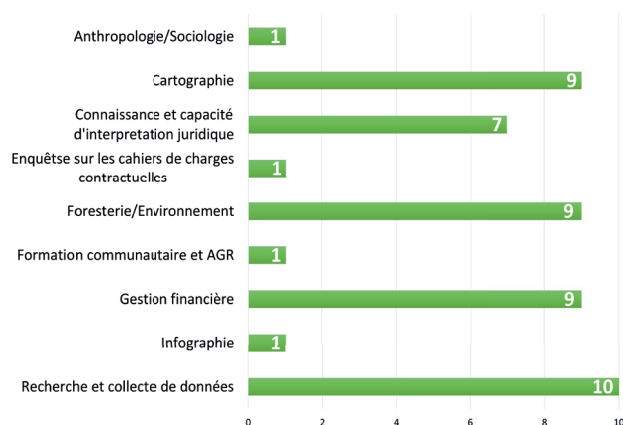


Figure 32 : Nombre d'OSC par compétence disponible

autres été au centre des actions de plaidoyer de la société civile. Cependant, au-delà de la diversité des thématiques sur lesquelles les OSC peuvent engager d'autres parties prenantes, elles reconnaissent que ces initiatives sont insuffisantes pour impulser le changement. En effet, la figure 33 montre que 7 OSC sur 10 ont conduit en moyenne 2 à 5 initiatives de plaidoyer. Elles n'ont malheureusement pas obtenu de résultats probants en dehors de quelques missions de contrôle de la légalité des opérations diligentées par l'administration, de l'organisation des assises nationales sur le conflit Homme-Faune. Ce faible taux de réussite du plaidoyer peut s'expliquer par le fait que pour la moitié de l'échantillon, une seule action de plaidoyer a fait l'objet d'une planification alors que 3 OSC ont planifié et évalué 2 initiatives d'engagement des décideurs. Les autres initiatives sont spontanées et fonction des évolutions contextuelles. Ce qui pose

le problème du niveau d'efforts consentis par les OSC en matière de veille juridique et politique.

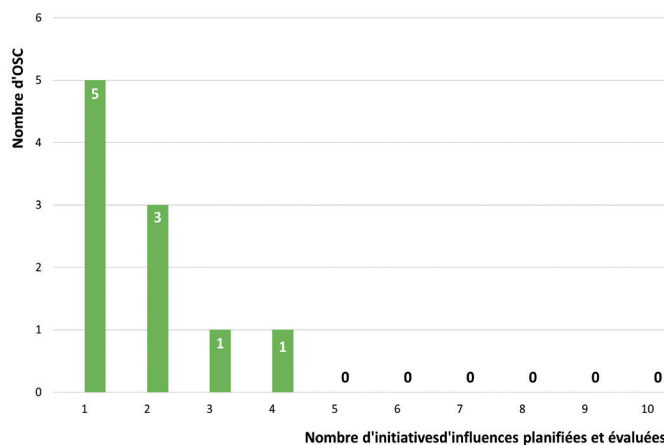


Figure 33 : Nombre d'OSC par nombre d'initiatives d'influence planifiées et évaluées

Critère 6 : Prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PA) 5.38

La prise en compte des intérêts des groupes vulnérables n'est pas systématique au sein de la société civile gabonaise. Pour plus de la moitié des organisations, cette prise en compte est ponctuelle et évolue parfois en fonction du contexte, des exigences des bailleurs dans la mise en œuvre des projets contre 40% d'OSC dont l'intervention est organisée autour d'une politique ou stratégie genre, jeunesse, peuples autochtones.

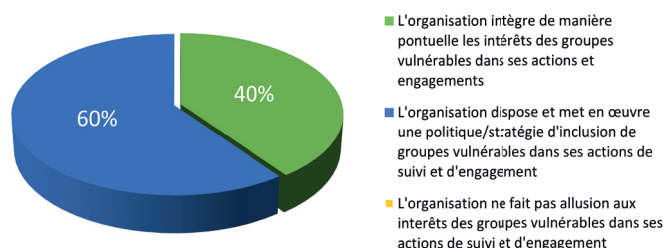


Figure 34 : Pourcentage des OSC prenant en compte les groupes vulnérables dans les actions de suivi au Gabon

Pilier « Environnement de travail » (4,60)

Critère 7 : Cadre juridique en rapport avec l'intervention des acteurs dans le suivi de la GRNE (5,97).

disposent du droit d'ester en justice avec constitution de partie civile à chaque fois qu'une menace pèse sur l'environnement.

Silalibertéestleprincipe,ilexistequelquesrestrictions d'ordre légal de nature à freiner leur exercice que ce soit par le gabonais lambda ou par une association à caractère environnemental et social. Concernant la liberté de manifestation par exemple, la notion de maintien de l'ordre public est le principal argument évoqué pour interdire un rassemblement. À cela, il faut intégrer les dispositions de la loi n° 042/2018 de

2019 portant Code Pénal en République Gabonaise et celles de la loi n° 006/2020 modifiant certains articles dudit code qui sanctionnent l'organisation ou la participation à toute manifestation non autorisée.

Étant régies par la loi 35-62, on constate que le fonctionnement actuel des associations est en déphasage avec les dispositions légales. En effet, la loi 35-62 n'intègre pas la possibilité pour les associations d'embaucher du personnel salarié ou d'initier des activités lucratives permettant aux organisations de supporter les charges de fonctionnement. De même,

elle conditionne la réception des financements d'une valeur supérieure à 10 millions de Fcfa à un décret du Président de la République. De plus, elle est silencieuse sur la notion d'ONG, de réseau et plateforme... Pour les OSC, l'évolution de leur fonctionnement est conforme au cadre juridique à

moins de 40% ; Il est, de ce fait, primordial que le législateur gabonais se penche sur l'adoption d'une loi sur la vie associative qui permette aux différents types d'organisations de se déployer librement et de manière efficace.

Critère 8 : Application du cadre juridique de l'intervention des OSC en matière de suivi de la GRNE 4,88

L'obtention d'un récépissé définitif sanctionnant l'achèvement de la procédure d'enregistrement et d'acquisition de la personnalité juridique est considérée comme critique pour les associations au Gabon car les délais de délivrance de ce document peuvent s'étendre sur une période allant de 6 mois à 20 ans. Pour intervenir dans le suivi de la GRNE, les OSC n'ont pas besoin d'une reconnaissance spécifique du ministère sectoriel. Toutefois, il est important de préciser que lors du processus de création de ces structures associatives, le ministère de l'Intérieur compétent pour délivrer les récépissés peut recourir aux avis techniques du ministère en charge de la GRNE, auxquels il n'est toutefois pas tenu de se conformer. La charte de la protection de l'environnement et de la préservation de la nature n'est pas légalement instituée par un texte réglementaire ; Il s'agit donc d'un cadre de collaboration volontaire sans lequel les OSC déploient leurs activités de suivi. En revanche, si une organisation de la société civile veut faire de l'observation indépendante mandatée, elle a besoin d'une reconnaissance spécifique consacrée par la

signature d'un accord de partenariat avec le ministère en charge des forêts et de l'environnement.

Le cadre réglementaire du suivi de la GRNE par les OSC doit être renforcé par l'adoption des textes d'application de la loi 007-2014 portant Code de l'environnement afin de préciser le cadre d'intervention de ces dernières.

En 2022, il existe quelques éléments juridiques qui peuvent entraver l'action des OSC notamment en termes d'accès à l'information. On a d'une part la loi sur les archives qui prévoit selon la nature de l'information, des délais relativement longs pour que les documents administratifs archivés soient accessibles au public. D'autre part le Code de déontologie de la fonction publique (loi 14-2005 du 8 août 2005) peut constituer un obstacle. En effet, à travers la notion d'indiscrétion administrative prévue à l'article 60, ledit Code veut prévenir et sanctionner la divulgation des informations par les fonctionnaires.

Critère 9 : Existence et fonctionnement d'espaces d'échanges multipartites 3,68

Les OSC gabonaises du secteur forêt-environnement peuvent se féliciter de l'existence de plusieurs cadres de concertation multi-acteurs au sein desquels, elles peuvent partager les conclusions de leurs actions de suivi et formuler des recommandations pertinentes pour l'amélioration de la GRNE. Cependant, ces espaces d'échange ne sont pas institutionnalisés et structurés, ils ne définissent pas les modalités de participation, de prise de décision et ne garantissent pas que l'approche privilégiée est la recherche systématique du consensus, mode de décision le

plus réclamé par les OSC. La sous-représentation de la société civile dans ces instances de gestion est de nature à fragiliser la prise en compte de leurs propositions en cas de vote. Dans ce contexte, les propositions de la société civile sont faiblement mises en œuvre.

L'action de ces cadres opérationnels est généralement spontanée, elle est fonction des financements disponibles et très souvent des besoins exprimés par l'administration.

Critère 10 : Réponse des décideurs – Redevabilité 3,88

La transmission des observations du suivi de la GRNE à l'administration a parfois conduit celle-ci à diligenter des missions de contrôle pour vérifier les allégations de la société civile. Si elle intervient dans le cadre d'un accord de partenariat, les services du ministère en charge de la GRNE sont proactifs. Dans l'ensemble, les OSC estiment que l'administration n'est pas assez réactive au regard du nombre

d'allégations reportées comparativement aux actions initiées par cette dernière. De plus, elles fustigent le faible niveau de consultation dans l'identification et la mise en œuvre des solutions visant à garantir une amélioration de la gouvernance forestière. Elles soutiennent que ces solutions sont peu adaptées aux besoins réels car elles n'émanent pas d'un consensus.

RAPPORT RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

LEADER NATIONAL

Serge Bondo Kayembe

PANEL D'EXPERTS

Bernard Adebu ; Didier Matalatala ; Essylo Lubala ; Henri Muyembe ; Ighera Bamba ; Issa Lingbelu ; Jean Semeki ; Jean Marie Nkanda ; Nene Mainzana ; Wabangawe.

OSC ENQUÊTÉES

APEM :	Actions pour la Promotion et la Protection des Peuples et Espèces Menacées
CADEM :	Centre d'Accompagnement de la population pour le Développement de Mai-Ndombe
CFLEDD :	Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable
CTIDD :	Centre des Technologies Innovatrices et le Développement Durable
GTF :	Groupe de Travail Forêts
OGF :	Observatoire de la Gouvernance Forestière
PREMI Congo :	Protection des Ecorégions de Miombo au Congo
GASHE :	Groupe d'Action pour sauver l'Homme et son Environnement
REPALEF RDC :	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC
RRN :	Réseau Ressources Naturelles

En République Démocratique du Congo (RDC) au courant de l'année 2022, les activités des organisations de la société civile environnementale (OSC) dans l'exercice de leurs activités en lien avec le suivi de la gestion des ressources naturelles, « pilier opérationnel » a recueilli la note de 5,54. Il sied de rappeler que l'enquête ayant conduit à ce résultat a été menée auprès de 10 OSC spécialisées dans le monitoring des activités de gestion forestière. Les informations recueillies démontrent l'implication des acteurs de la société civile dans ce processus qui se veut participatif et visant l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, ceci se traduit par leur participation dans les instances de prise de décision, les rapports issus de leurs missions de terrain ainsi que les notes de positions qu'elles publient dans le cadre de leurs plaidoyers.

Pour ce qui est du « pilier environnemental », il a obtenu la note de 5,25 contrairement à l'année 2021 où ce pilier était évalué à 5,64. Notons que le cadre juridique qui régit le secteur de la gestion forestière n'a pas évolué, il demeure donc peu contraignant.

Cependant, cette légère diminution de la note pour les deux piliers s'explique par le contexte socio-politique caractérisé par le changement du gouvernement et des conflits armés qui ont eu certainement un impact sur les activités des OSC. La figure 35 montre l'évolution des critères de 2021 à 2022.

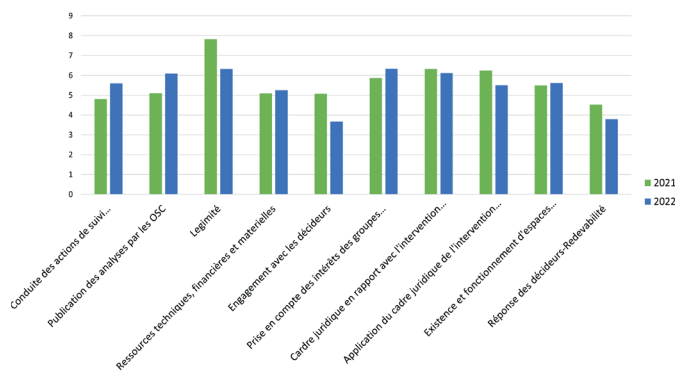


Figure 35 : Notes des critères par année pour la RDC de 2021 à 2022

Pilier opérationnel «5,54»

Critère 1 : Conduite des actions de suivi systématiques/pertinentes et permanentes sur la GRNE par les OSC (5,59)

Des actions de suivi en hausse mais encore insuffisantes

La figure 36 ci-dessous indique que 40 % d'OSC enquêtées en République Démocratique du Congo ont réalisé moins de 4 actions de suivi en 2022, 40% au moins 4 actions et 20% au moins 8 actions (figure 36). La situation est jugée préoccupante. Elle se justifie par le manque de ressources humaines et financières pouvant permettre aux OSC de se déployer dans sur toute l'étendue du territoire national.

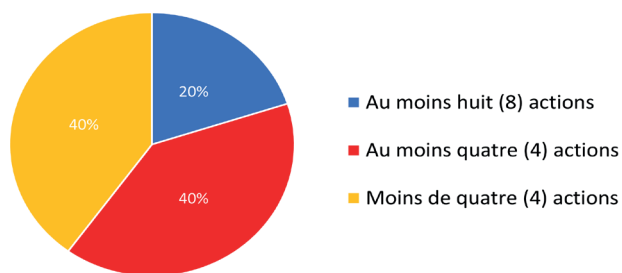


Figure 36 : Pourcentage des OSC par nombre d'actions de suivi réalisées en RDC au cours de l'année 2022

La majorité des Organisations de la société civile enquêtées en RDC travaille essentiellement avec les données internes qui n'ont souvent pas fait l'objet de publication.

Seulement, une frange d'OSC qui y travaille a accès à l'information publique. L'administration donne difficilement accès aux données jugées confidentielles par elle, notamment celles liées à la fiscalité et aux titres forestiers (Figure 37). C'est une situation anormale qui favorise les contestations suite à l'incohérence entre les données fournies par l'Etat et celles présentées par les entreprises. Cette tendance devrait changer si on veut s'assurer que les données soient incontestées pour éviter les discordes entre les parties prenantes.

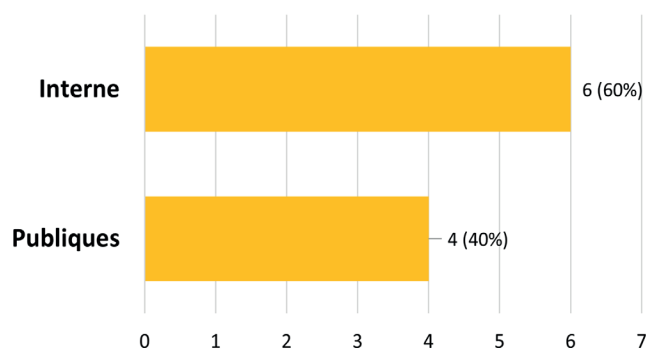


Figure 37 : Pourcentage des OSC par types de données suivies par les OSC en RDC

En ce qui concerne les entités sur lesquelles portent les actions de suivi des organisations, le résultat montre un déséquilibre dans le mécanisme de suivi comme en 2021. Le suivi des organisations est axé sur les entreprises forestières à hauteur de 50%, 20% pour l'administration, 10% pour les OSC, 10% pour les artisans et 10% pour la société. On note un intérêt accru sur les entreprises forestières au détriment d'autres entités. Ceci peut se justifier par le fait que les OSC établissent leur plan d'action en fonction des retombées des activités d'exploitation forestière sur les communautés locales et peuples autochtones. En outre, les actes pris par l'administration notamment, l'arrêté suspendant l'exploitation de certaines entreprises a également fait l'objet de suivi par les OSC. La figure ci-dessous illustre le pourcentage des actions de suivi en fonction des entités concernées lesquelles portent les actions des OSC.

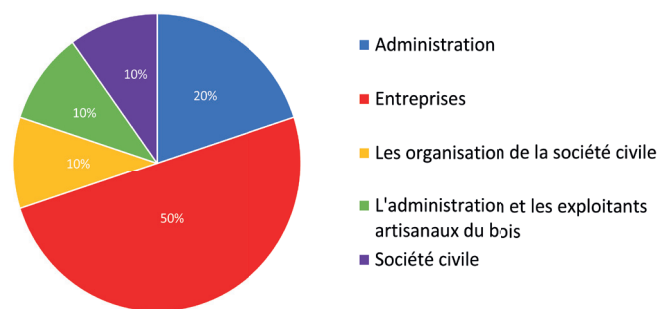
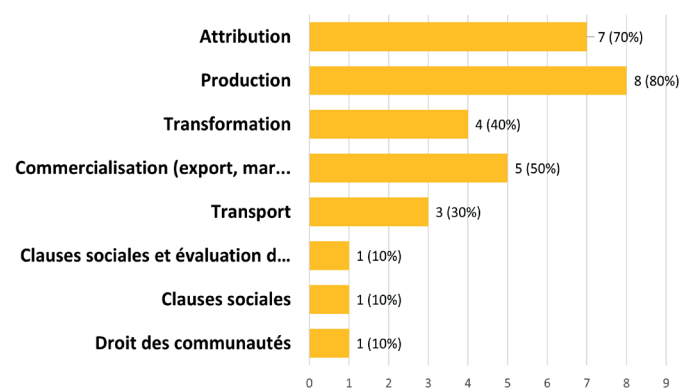


Figure 38 : Pourcentage des entités suivies par les OSC en RDC au cours de l'année 2022

Un suivi accentué non seulement sur les segments d'attribution et de production, mais aussi la commercialisation en 2022

La figure 39 ci-dessous présente les aspects de segments de la chaîne d'approvisionnement sur

lesquels portent les actions de suivi. Il ressort de cette figure que la majorité d'OSC orientent leurs actions sur les aspects « **Attribution, production et la commercialisation** ». S'il est vrai que le suivi de ces segments est nécessaire, il reste que sur le terrain peu d'OSC se focalisent dessus. En ce qui concerne les segments de la commercialisation et la transformation par exemple, les OSC ont produit peu de données au cours de l'année 2022. Seules, des études très scientifiques qui demandent l'analyse de plusieurs paramètres pour aboutir à des conclusions



ont été réalisées

Figure 39 : Pourcentage des OSC par segments de la chaîne d'approvisionnement suivis en RDC au cours de l'année 2022

En ce qui concerne les piliers de la gouvernance sur lesquels s'inscrivent les actions de suivi, la figure 40 ci-dessous indique que la majorité d'OSC enquêtées (90%) en 2022 ont travaillé principalement sur les questions de la mise en œuvre, l'application et le respect des réglementations en vigueur. 40 % se sont penchés sur le processus de planification et de prise de décision. Par rapport à 2021, on observe une nette amélioration du score au niveau de suivi sur le processus de planification et de prise des décisions. Le même constat est fait pour le processus de mise en œuvre, d'application et de respect de la réglementation.

Enfin, contrairement à l'année 2021 en ce qui concerne les aspects de la gouvernance, la redevabilité est passée de 70% à 30%.

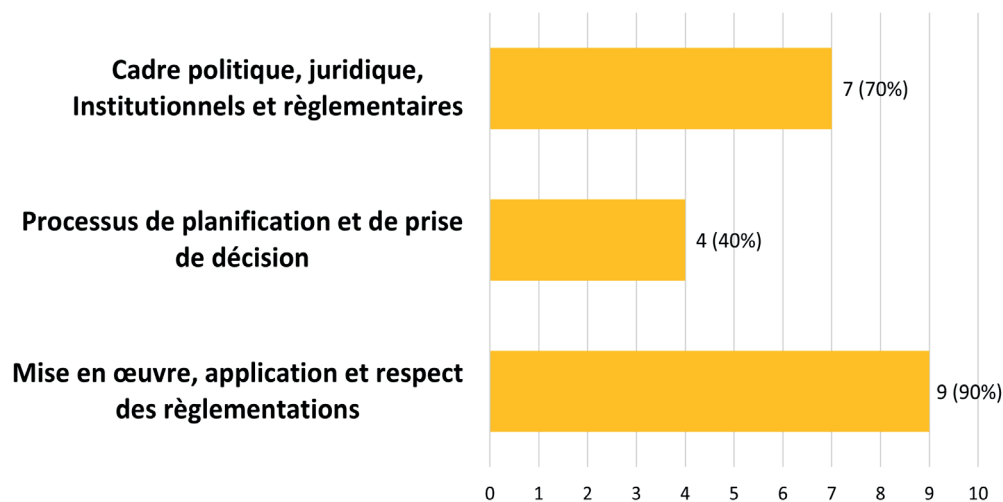


Figure 40 : Pourcentage des OSC par pilier de la gouvernance suivi en RDC au cours de l'année 2022

Critère 2 : Publication des analyses par les OSC (6,09)

Les travaux des OSC sont rendus disponibles

L'un des rôles de la société civile consiste à publier les informations pour assurer la transparence du secteur. Au cours de l'année 2022, le résultat présenté sur la figure 41 ci-dessous indique que 70 % d'OSC ont publié au moins 2 analyses, 20 % ont publié moins de 2 analyses. Les défis sont énormes pour les ONG surtout que ce résultat est proportionnel aux moyens financiers mis à leur disposition. Considérant le score de l'année précédente, nous pouvons dire qu'il y a une amélioration du point de vue de la publication des analyses issues des travaux des OSC. La figure ci-dessous montre le pourcentage des OSC en fonction du nombre de leurs analyses rendues publics.

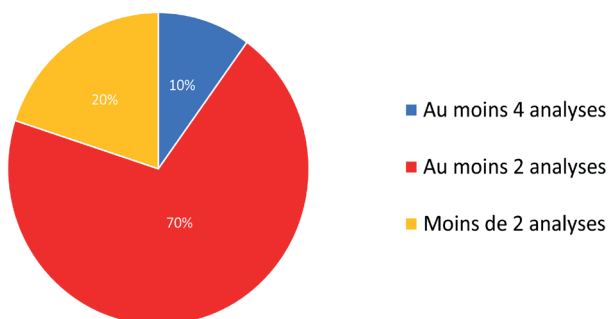


Figure 41 : Pourcentage des OSC en fonction du nombre de leurs analyses publiées en 2022

La figure 42 établit que 50 % d'OSC se servent toujours des médias traditionnels (presse écrite, radio, Télévision) et les médias WEB (presse en ligne, publicité en ligne) comme principaux canaux

de communication. Ces deux canaux permettent aux OSC de bien faire le plaidoyer et de relayer les informations à toutes les couches de la population. En 2022, beaucoup d'organisations ont opté pour une interaction directe avec les décideurs (40%) pour échanger sur les questions de divergences afin de promouvoir la bonne gouvernance avant de procéder à la publication.

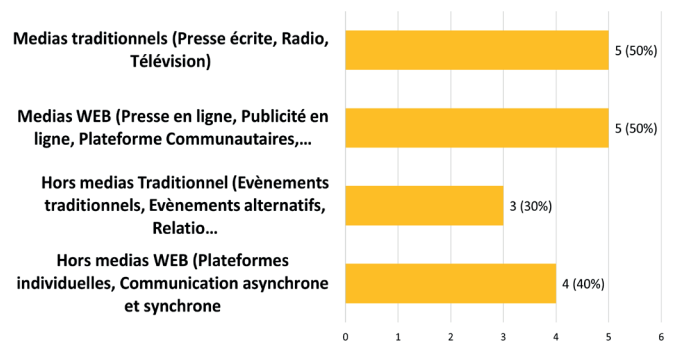


Figure 42 : Pourcentage des OSC en fonction des canaux de communication utilisés en RDC en 2022

En ce qui concerne les outils de communication (figure 43), il n'y a pas de changement significatif par rapport aux outils utilisés en 2021. Il ressort de cette figure que 80 % d'OSC optent pour les rapports partagés avec les partenaires techniques et financiers. 60 % recourent aux articles et les ateliers comme outils de communication.

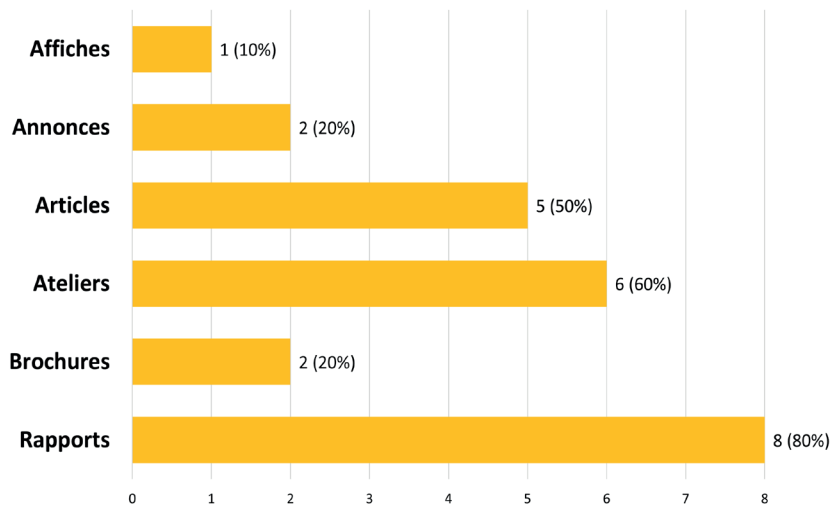


Figure 43 : Pourcentage des OSC par outils de communication utilisés en RDC en 2022

Critère 3 : Légitimité (6,32)

Une légitimité attestée

La majorité d’OSC qui font le suivi sont des Organisations Non Gouvernementales tel que présenté dans la figure 44 ci-dessous. Néanmoins, il faut signaler que d’autres entités font également le monitoring sectoriel, notamment les chercheurs et universitaires. Du point de vue scientifique, par exemple, on fait le suivi de la mise en œuvre de la gouvernance dont les résultats sont publiés comme article dans les différentes revues. La figure 44 ci-dessous illustre bien cette description.

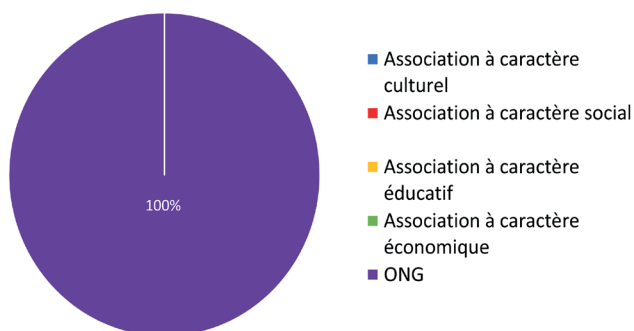


Figure 44 : Statut légal des OSC en RDC

S’agissant du document attestant de leur reconnaissance juridique (figure 45), les organisations enquêtées ont déjà dépassé le niveau de l’avis favorable. Le résultat de l’enquête indique que 60 % d’OSC disposent d’un F92 (récépissé au dépôt de la personnalité juridique). Par ailleurs, 40% d’OSC ont un Arrêté du ministre de la Justice qui leur accorde

la personnalité juridique. Ce résultat démontre que la situation est encore préoccupante parce que toutes les ONG devaient avoir l’arrêté pour clore le processus de reconnaissance afin d’avoir plus de légitimité quand il faut poser les actions de suivi. A titre d’information, les OSC en RDC font souvent recours aux ONG qui détiennent l’arrêté pour faire le plaidoyer et ester en justice.

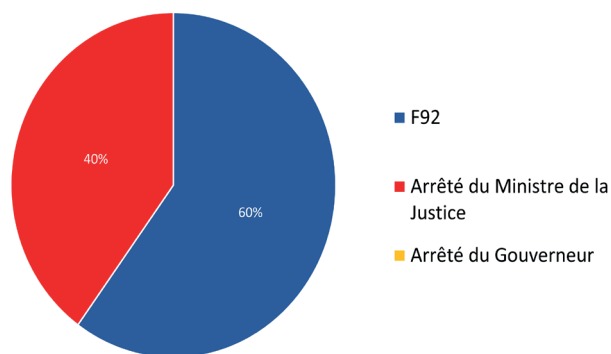


Figure 45 : Pourcentage des OSC par documents de reconnaissance en RDC

Il a été constaté qu’aujourd’hui en République Démocratique, le fait d’avoir un numéro d’enregistrement suffit pour attester la reconnaissance d’une OSC. Il y a des enregistrements effectués au niveau de chaque ministère pour la reconnaissance.

Pour le cas du Ministère de l'environnement, 80 % d'OSC enquêtées en République Démocratique du Congo ont une reconnaissance spécifique par l'administration en charge de suivi (figure 46).

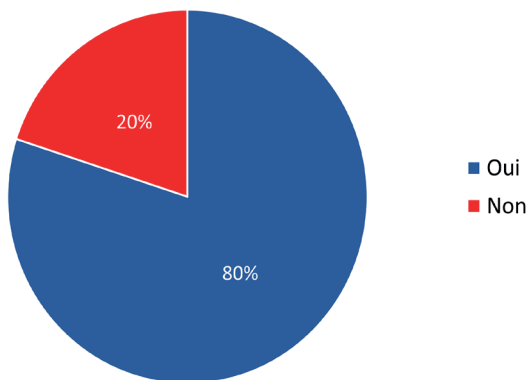


Figure 46 : Pourcentage des OSC en RDC disposant d'une reconnaissance spécifique de l'administration en charge

Qui plus est, 62,5 % (figure 47) des enquêtés estiment que le certificat d'enregistrement est le document qui atteste cette reconnaissance. Cependant, l'avis favorable du Ministre sectoriel peut momentanément être utilisé par les organisations. De toute façon, il faut souligner que l'obtention de ces deux documents n'est qu'une étape du processus de reconnaissance qui se clôture par l'Arrêté du ministre de la Justice.

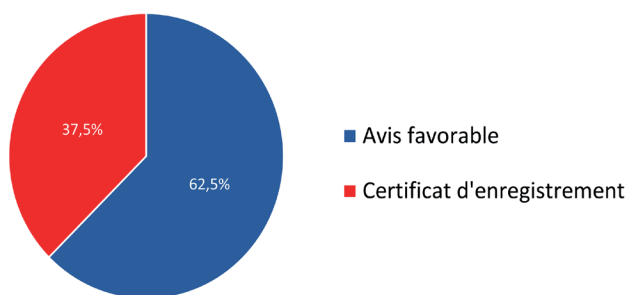


Figure 47 : Pourcentage des OSC en fonction du type de document de reconnaissance

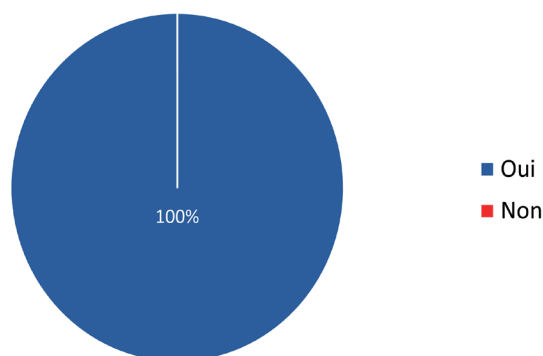
L'appartenance à un réseau comme élément de consolidation de leur travail et de sécurisation des membres

Afin d'unir leur voix et de pousser les décideurs au changement, les organisations de la société civile ont

résolu de travailler en synergie. Ce qui est exprimé au travers la figure 48 où toutes les organisations enquêtées appartiennent à au moins un réseau d'OSC dans le domaine de suivi en RDC. Selon le panel d'experts, peu d'organisations sont réellement impliquées dans ces actions au regard du large effectif des membres que composent les différentes plateformes.

Figure 48 : Appartenance des OSC à un réseau

S'agissant de l'ancienneté d'OSC dans la mise en œuvre des actions de suivi en RDC, il ressort que 50 % d'OSC ont déjà, au moins sept (07) ans, 40% se



situent dans une fourchette de 3 à 7 ans (Figure 49). Comparativement à l'année précédente, on observe une régression d'OSC qui ont une ancienneté d'au moins 7 ans alors qu'il y a une amélioration de celles qui sont dans la fourchette de 3 à 7 ans.

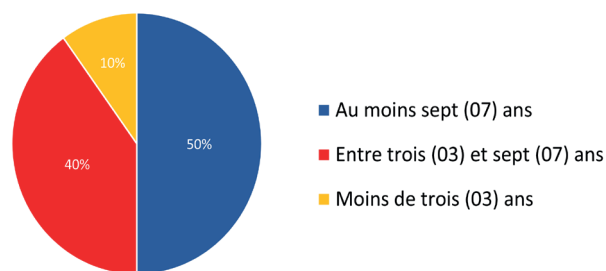


Figure 49 : Pourcentage des OSC selon l'ancienneté dans la mise en œuvre des actions de suivi en RDC

Critère 4 : Ressources techniques, financières et matérielles (5,25)

Des outils diversifiés utilisés pour le suivi

Les actions de suivi des OSC en RDC sont essentiellement basées sur la mise en application de la loi et le suivi des normes techniques et opérationnelles. De ce fait, elles se fondent sur les textes juridiques et le manuel d'Observation indépendante comme principaux outils de suivi (figure 50). A cela s'ajoutent les matériels techniques comme GPS, décamètres, cartes de zone, liste de titres pour suivre les normes techniques. En plus, les OSC ne s'approprient pas encore assez les outils technologiques de suivi pour la collecte et vérification des alertes.

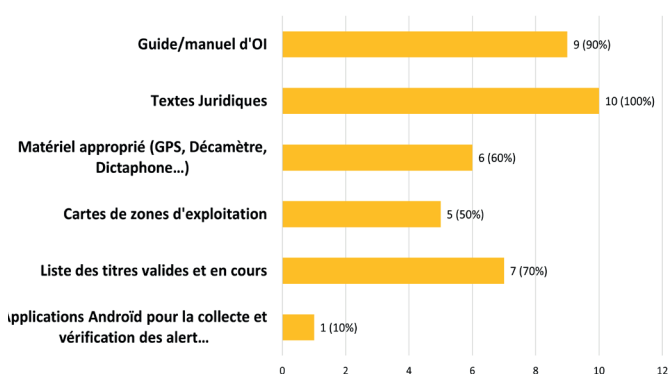


Figure 50 : Pourcentage des OSC par outils de suivi utilisés en RDC au cours de l'année 2022

Des techniques et des méthodes, ciblées par les OSC

En ce qui concerne, les méthodes et techniques de suivi (figure 51), il sied de noter que deux méthodes et techniques sont utilisées par les OSC enquêtées, notamment: l'Observation indépendante Externe et l'Observation Indépendante à base communautaire, 60 %. Au regard de contraintes souvent rencontrées par les OSC, il serait souhaitable que plusieurs ONG puissent avoir le mandat pour que les conclusions de leur monitoring soient portées par l'administration.

Niveau de maîtrise des outils, méthodes et techniques variable par l'équipe technique

Pour bien mener les actions de suivi, il est aussi recommandé d'avoir une main d'œuvre qualifiée qui sera en mesure de maîtriser non seulement, les outils. Mais aussi, les méthodes et techniques. L'évaluation faite au niveau d'OSC sur une échelle de 1 à 5 montre un résultat satisfaisant. En effet, 50 % d'OSC évalue

leur niveau de maîtrise à 4 et 40 % s'attribuent un score de 3 (figure 52).

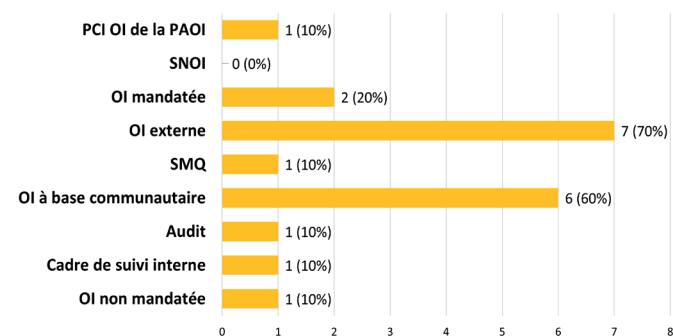


Figure 51 : Pourcentage des OSC par méthodes et techniques de suivi utilisées en RDC au cours de l'année 2022

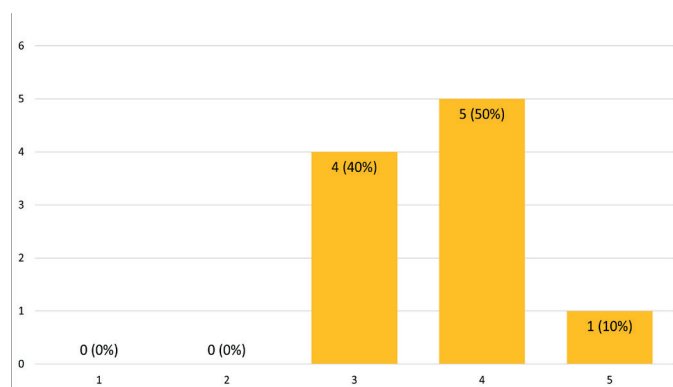


Figure 52 : Pourcentage des OSC par niveau de maîtrise des outils, méthodes de suivi en RDC

Défis de moyens financiers des OSC pour mener des actions de suivi

Par manque de moyen, les OSC sont incapables de mener plusieurs actions de suivi. Elles se contentent seulement des financements des bailleurs. En l'absence des fonds, ils ne sont pas à mesure de conduire les missions. L'idéal serait que les OSC soient à mesure de s'autofinancer. La figure 53 ci-dessus indique que 30 % d'OSC enquêtées en RDC sont financièrement capables de réaliser 3 à 4 actions de suivi au cours d'une année. Il y a régression en 2022, comparativement à 2021 où 50% étaient capables de mener 3 à 4 actions de suivi sur un an. Ce changement peut se justifier par le fait que certaines OSC enquêtées l'année passée n'ont pas participé à l'enquête organisée au cours de cette année.

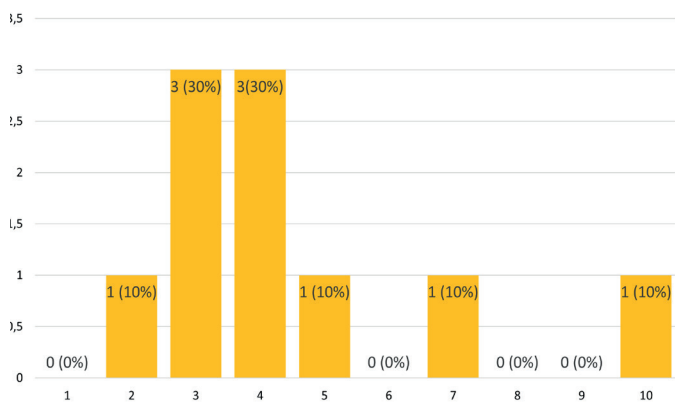


Figure 53 : Pourcentage des OSC en RDC selon leurs capacités de financement des actions de suivi en 2022

Une connaissance de la foresterie/Environnement, socle pour faire Monitoring.

Il ressort de la figure 54 que la majorité d'OSC enquêtées, soit 09 OSC sur 10 estiment que la connaissance de la Foresterie/Environnement est la principale compétence dont les organisations ont besoin pour bien mener les actions de suivi. A cela

s'ajoute la maîtrise de la cartographie et la gestion financière, soit 08 OSC sur 10 ; la connaissance et la capacité à faire le suivi, soit 06 OSC sur 10. Au vu de ce résultat, toutes les organisations devraient avoir des compétences et capacités à faire le suivi qui est le socle de la réussite d'une action de suivi quand bien même la connaissance en foresterie, environnement et la gestion financière soit indispensable.

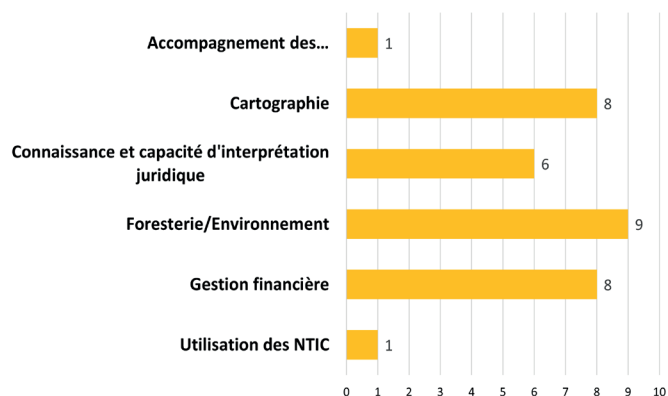


Figure 54 : Nombre d'OSC en RDC selon leur niveau de compétence pour mener les actions de suivi

Critère 5 : Engagement avec les décideurs (3,67)

Des Initiatives d'influence importantes engagées par les OSC au cours de l'année 2022

Au cours de l'année 2022, les OSC ont engagé 3 à 4 initiatives d'influences telles que présentées sur la figure 55. Le résultat est préoccupant et n'a pas d'impact pour changer le point de vue des décideurs. Aussi, il faut relever que par rapport à l'année 2021, ce résultat est en baisse.

durant la même année. C'est une situation qui dénote de la faiblesse d'OSC qui n'a pas la capacité d'apprécier l'efficacité de leurs interventions et doit être corrigée rapidement.

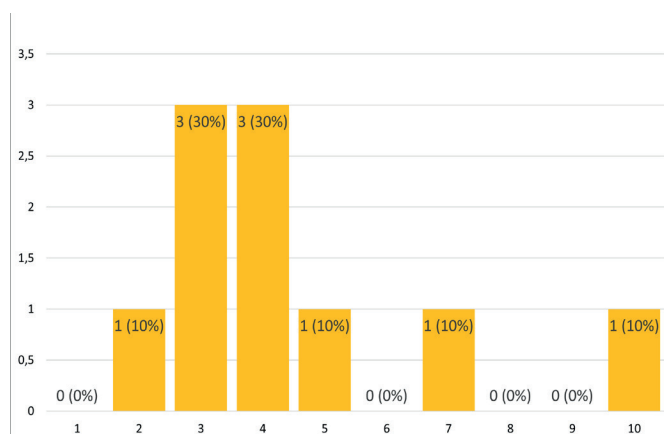


Figure 55 : Pourcentage d'OSC par nombre d'initiatives d'influence engagées en RDC au cours de l'année 2022

S'agissant des initiatives planifiées et évaluées (figure 56), 40% d'OSC ont planifié et évalué trois (03) initiatives en 2022, 20 % ont évalué 2 initiatives

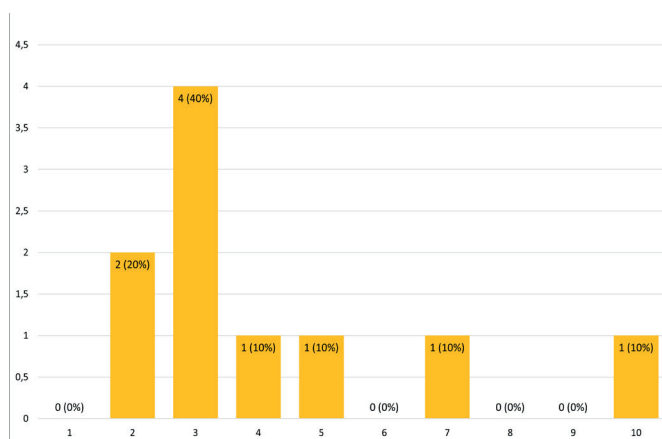


Figure 56 : Pourcentage d'OSC en RDC par nombre d'initiatives d'influence planifiées et évaluées en 2022

Critère 6 : Prise en compte des intérêts des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PA) (6,33)

Une politique réelle d'inclusion sociale des groupes vulnérables

Les OSC en RDC prennent en compte la situation concernant des groupes vulnérables dans leurs actions de suivi. La figure 57 ci-dessous indique que 100 % des OSC en RDC disposent et mettent en œuvre une politique/stratégie d'inclusion sociale de groupes vulnérables dans les actions de suivi et d'engagement. Ce qui démontre que les OSC insistent souvent sur la transversalité de la question du genre.

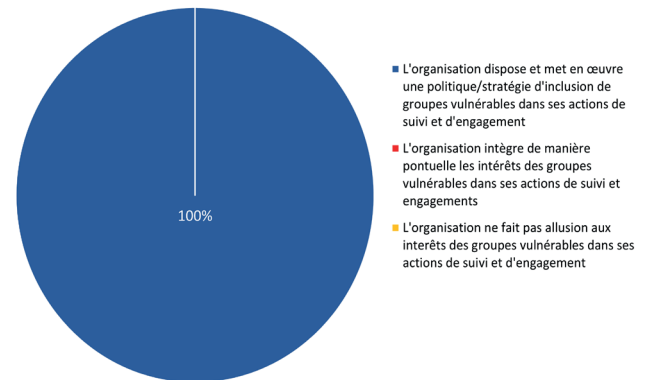


Figure 57 : Pourcentage d'OSC en RDC par niveau d'inclusion des groupes vulnérables dans les actions de suivi

Pilier environnement de travail «5,25»

Critère 7 : Cadre juridique en rapport avec l'intervention des acteurs dans le suivi de la GRNE (6,11)

Droits spécifiques reconnus de manière formelle aux acteurs de suivi de la GRNE

Les droits spécifiques reconnus aux acteurs de suivi de la GRNE sont consacrés dans plusieurs textes de lois et règlements notamment :

- La loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique) ;
- La Constitution du 18 février 2006 telle que révisée par la loi 11/002 du 20 janvier 2011 (Cfr Art. 24 ; 34) ;
- La Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier en RDC à son article 24 ;

- L'Art. 49 de l'Arrêté ministériel n°102/CAB MIN/ECN-T/15/JEB/09 du 16 juin 2009 fixant les règles et les formalités du contrôle forestier.

Il n'existe pas des restrictions légales à l'exercice des libertés étant donné que les textes sus évoqués garantissent aux acteurs de la société civile la liberté d'exercer leur travail en toute liberté et indépendance dans le respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le niveau d'adéquation entre l'évolution du fonctionnement des OSC et le cadre juridique est acceptable (50 %).

Critère 8 : Application du cadre juridique de l'intervention des OSC en matière de suivi de la GRNE (5,50)

Un cadre juridique spécifique au suivi, mais souvent influencé par la politique

En RDC, Il n'existe pas de délai légal fixé pour l'obtention de la personnalité juridique des ONG. Cependant, il y a des contraintes liées aux demandes émanant des préposés administratifs qui sollicitent souvent de frais non encadrés par la loi ou ses mesures d'applications. Dans la pratique, le temps

de traitement des dossiers est long ; l'évolution du temps est fonction des moyens dont dispose l'Association sans but lucratif et les entrées au niveau de l'administration, pour l'obtention de l'arrêté.

Pour exercer dans le secteur, la réglementation fait obligation aux OSC de s'enregistrer au niveau du

ministère de tutelle à travers l'avis favorable et le certificat d'enregistrement. Mais ceci n'est pas suivi de très près, car il y a des organisations qui travaillent dans le secteur de l'environnement, par exemple sans l'agrément du ministère.

Spécifiquement, cette reconnaissance offre des facilités d'accès aux ressources financières, déploiement des équipes nécessaires pour le travail de collecte des données et de suivi sur le terrain.

Le cadre juridique Congolais contient plusieurs dispositions sur lesquels les OSC peuvent justifier leurs actions.

En effet, le code forestier à son article 143, donne la possibilité aux OSC d'accompagner les communautés locales et peuples autochtones dans les négociations

des clauses sociales du cahier des charges du concessionnaire forestier.

Dans ce même ordre d'idées, la réglementation en matière de contrôle forestier associe les OSC dans la réalisation des missions de terrain. L'OI mandatée est encadrée par l'arrêté 102 qui fixe les règles en matière de contrôle forestier, des améliorations sont attendues par les OI externes.

Mais, souvent des interférences des acteurs politiques ou membres des forces de défense et sécurité influent sur les actions de suivi menées par les OSC surtout lorsque celles-ci travaillent sur les questions sensibles qui touchent les intérêts de leurs « protégés » de nationalité Congolaise ou étrangère.

Critère 9 : Existence et fonctionnement d'espaces d'échanges multipartites (5,61)

Des espaces d'échanges inclusifs non fonctionnels

Avec l'avènement des nouveaux acteurs dans le secteur forestier notamment le cabinet politique du Ministère ayant dans ses attributions les forêts, des cadres existants (Conseil consultatif national des forêts, table ronde multi acteurs sur la foresterie communautaire, Commission nationale pour la réforme foncière -CONAREF-, etc.) pour faciliter les échanges entre les parties prenantes fonctionnent à fréquence irrégulière. Les raisons fondamentales sont surtout liées au financement de ces espaces

qui, par le passé, fonctionnaient grâce à l'appui de partenaires extérieurs.

Ces derniers temps, la tendance est qu'il y a une forte présence d'administrations dans les instances de prise de décision. De ce fait, il n'y a pas d'équité pendant la prise de décision. Ce qui a souvent des conséquences quand les parties prenantes n'arrivent pas à trouver une solution par consensus.

Critère 10 : Réponse des décideurs – Redevabilité (3,79)

Niveau très faible de prise en compte des mesures à la suite des actions de suivi

Comparativement en 2021, la collaboration des OSC avec les décideurs n'est pas au bon fixe. Les recommandations formulées par les OSC ne sont pas prises en considération. Les deux parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les réformes

en cours dans le secteur forestier. Ce qui fait que les propositions d'OSC sont souvent prises comme une attaque envers ces autorités.



B.P.: 4267 Yaoundé - Cameroun
Rue Tsoungui Oloa, Mfandena, Omnisports (Titi
garage),
Immeuble La Grâce Divine 2^e étage, porte 22

Tél.: +237 620 986 124



FLAG-Field Legality Advisory Group



@FLAG Cameroon



FLAG organisation



flagorganisation@gmail.com
mailflag@flag-cm.org



www.flag-cmr.org